



Quand la douleur persiste

PAGE 7

© Marc Detiffe

incapacité de travail

Reprendre le boulot

Après une longue absence, le retour au travail est une étape délicate. Plusieurs scénarios existent pour bien passer le cap

PAGE 8

migration

Circuler librement

Durcir les politiques d'accueil semble vain et inacceptable. C'est pourtant la tendance de l'Europe. Il est temps de changer la manière de voir

PAGE 3

sentiers

Promenons-nous!

Chemins et sentiers sont les bretelles de nos terroirs. Sans eux, rien ne tient. Ni la balade, ni la mobilité, ni la convivialité

PAGE 9

lectures

Des romans faciles à lire

Lire et Ecrire Luxembourg s'associe à un éditeur : ils innovent avec une nouvelle collection accessible aux adultes apprentis lecteurs

PAGE 10

Conseils juridiques

Comment ne pas hériter des dettes ?

Un défunt ne laisse pas toujours que de bons souvenirs. Il laisse parfois des dettes à ses héritiers qui s'interrogent alors sur ce qu'ils doivent faire ou ne pas faire pour être correctement protégés.

Personne n'est obligé d'accepter une succession qui lui revient. Les héritiers, qu'ils soient déterminés par la loi ou désignés par un testament, ont toujours le choix, soit d'accepter purement et simplement la succession, soit de l'accepter sous bénéfice d'inventaire, soit d'y renoncer. C'est ce qu'on appelle l'option héréditaire.

Toutefois, rien ne sert de se lancer trop vite dans l'une de ces options. Deux ou trois mois après le décès sont souvent nécessaires pour que les créanciers du défunt se manifestent. Tout

en restant prudents sur les actes qu'ils posent, les héritiers ont ainsi intérêt à prendre leur temps pour repérer si la succession n'est pas criblée de dettes.

Acceptation pure et simple

En connaissance de cause, les héritiers peuvent accepter la succession en manifestant leur volonté. Ils le font, par exemple, dans un document écrit. Ils doivent alors prendre personnellement en charge les dettes du

défunt même au-delà de ce qu'ils reçoivent dans la succession.

L'acceptation peut également être tacite. On déduit ainsi du comportement des héritiers qu'ils ont accepté la succession, même s'ils n'ont pas manifesté expressément leur volonté. Il convient de faire très attention

aux actes que l'on pose quand une succession est ouverte. Ainsi, mieux vaut ne pas :

- payer des dettes de la succession comme une redevance télé, une taxe de circulation ou une mensualité d'un crédit à la consommation ;

- autoriser un des héritiers à prendre un objet du défunt ;
- s'installer dans l'immeuble du défunt.

Par contre, les actes posés à titre purement conservatoire, c'est-à-dire qui servent à préserver le patrimoine du défunt, ne sont généralement pas considérés comme une acceptation de la succession. Les héritiers peuvent donc :

- classer les papiers du défunt ;

- remplir sa déclaration d'impôts ;
- faire l'inventaire du mobilier et la description de l'état de l'immeuble ;
- commander du mazout pour chauffer, en plein hiver, la maison du défunt.

La prudence s'impose donc aux héritiers pour tout acte susceptible d'être mal interprété.

Acceptation sous bénéfice d'inventaire

Lorsque les héritiers ne savent pas exactement si le défunt avait des dettes, l'acceptation sous bénéfice d'inventaire est une option sécurisante. Elle permet aux héritiers de n'être tenus des dettes de la succession qu'à concurrence de ce qu'ils reçoivent. Interdiction donc de puiser dans leur patrimoine personnel. Cette option nécessite l'accomplissement de trois formalités :

- Une déclaration des héritiers au greffe du Tribunal de première instance de l'arrondissement judiciaire où était domicilié le défunt. Le coût est d'environ 30 euros.
- Une publication au Moniteur belge dans les 15 jours de la déclaration. Le coût est d'environ 120 euros.
- Un inventaire sur tout ce qui com-

Les héritiers ont intérêt à prendre leur temps pour repérer si la succession n'est pas criblée de dettes.



© Pierre Rousseau/BELPRESS

pose la succession : le mobilier, les titres, les immeubles mais aussi les dettes. Cet inventaire est obligatoirement dressé par un notaire. Son coût est d'environ 200 euros mais il varie en fonction de ce qu'il y a dans la succession.

Bref, l'acceptation sous bénéfice d'inventaire protège les héritiers mais entraîne une procédure assez lourde, parfois longue et onéreuse.

Renonciation

Pour renoncer à une succession et donc, ne pas devoir payer les dettes du défunt, les héritiers doivent faire une déclaration au greffe du Tribunal de première instance du domicile du défunt, en présentant l'acte de décès.

Le coût d'un acte de renonciation est d'environ 30 euros. Plusieurs personnes peuvent renoncer à la succession dans le même acte et ainsi, se partager les frais. Une fois cette démarche réalisée, plus question d'emporter le moindre objet du défunt. Surtout, ne pas égarer la copie de l'acte de renonciation. Les héritiers doivent pouvoir la présenter aux créanciers qui veulent leur faire payer les dettes de leur proche.

// ASBL DROITS QUOTIDIENS

>> Durant le mois qui suit la publication de cet article, consultez les questions complémentaires sur le thème abordé dans la rubrique accès libre sur www.droitsquotidiens.be

Nouvelles règles pour 2012

Médicaments moins chers

Cela peut paraître étonnant, mais les économies peuvent aussi avoir des conséquences positives. Dans certains cas, nous devons bientôt dépenser moins pour nos médicaments. Le pharmacien proposera en effet plus souvent une variante moins chère.

En moyenne, chaque Belge dépense annuellement 550 euros en médicaments (chiffres de 2009). Il en paie 218 euros de sa poche et le reste est pris en charge par l'assurance soins de santé obligatoire. Ces chiffres sont plus élevés que dans le reste de l'Europe. À titre de comparaison, le Hollandais a dépensé en moyenne 401 euros en 2009. Les médicaments sont souvent plus chers dans notre pays et nous en consommons également davantage.

Pour réduire les coûts, le gouvernement fédéral a adopté une série de mesures qui profiteront tant au patient qu'à l'assurance soins de santé. Nous vous détaillons ci-dessous ces nouveautés.

Délivrer le moins cher

De nombreux médicaments se déclinent en plusieurs variantes. Ces variantes diffèrent en forme, couleur, goût ou mode d'administration, mais les effets sont identiques, car ils contiennent le ou les mêmes principes actifs, en même quantité. Le prix de ces variantes peut fortement différer selon les fabricants. Sur le marché, les médicaments les moins chers sont généralement des génériques.

Quand le médecin prescrit un médicament, il peut le faire sous le nom de marque ou sous le nom du principe actif (la molécule). Dans le premier

cas, le pharmacien est obligé de délivrer très précisément le médicament renseigné sur la prescription. Dans le second cas (nom du principe actif), le pharmacien peut choisir avec le patient parmi les médicaments comportant ce principe actif - la molécule. Le prix peut entrer alors en ligne de compte. Même s'il est tout à fait autorisé, aujourd'hui, que le choix ne se porte finalement pas sur le médicament le moins cher.

Mais cela va changer. Si le médecin prescrit sous le nom de la molécule (en DCI, c'est-à-dire "en dénomination commune internationale"), le pharmacien sera désormais obligé de délivrer le médicament le moins cher. L'Inami dressera chaque mois une liste des médicaments qui répondent à ce critère économique.

Pour le patient, c'est une bonne chose. Il est probable que les fabricants baisseront leurs prix pour figurer sur la liste des médicaments moins chers. Cela permet également à l'assurance soins de santé de réaliser de substantielles économies.

Un exemple : le patient paie 7,58 euros et l'assurance soins de santé 11,82 euros pour un conditionnement de 56

comprimés de l'hypotenseur Tenormin 100 mg. Mais si on remplace le Tenormin par le médicament le moins cher avec le même principe actif, le patient ne doit plus déboursier que 2,90 euros et l'assurance soins de santé 9,71 euros.

Le cas des antibiotiques et des antimycosiques

Pour les antibiotiques (utilisés contre les infections bactériennes) et les antimycosiques (utilisés contre les infections par champignons), les règles seront encore plus sévères à partir du 1^{er} mai 2012. Même si le médecin prescrit le nom commercial, le pharmacien devra délivrer l'une des variantes les moins chères du médicament. Dans ce cas, il est question d'obligation de substitution.

Seules des raisons médicales permettront au médecin d'imposer au pharmacien de délivrer malgré tout un médicament de marque (plus cher). Ce sera par exemple le cas si le patient est allergique à certaines substances présentes dans des variantes. Le médecin devra alors le signaler expressément sur la prescription. Il devra aussi indiquer dans le dossier du patient pourquoi celui-ci

Pour les antibiotiques et les antimycosiques, le pharmacien devra délivrer l'une des variantes les moins chères.

doit recourir à cette marque spécifique.

Approbation du médecin-conseil

Pour obtenir un remboursement de l'assurance soins de santé, il est nécessaire, pour certains médicaments, d'avoir une prescription du médecin, mais également l'autorisation du médecin-conseil de sa mutualité. Il s'agit souvent des médicaments les plus récents, parfois onéreux. Des conditions strictes sont imposées pour leur remboursement. Ces règles légales ont été mises en place pour garantir au maximum l'efficacité du médicament et assurer la sécurité du patient.

Le gouvernement fédéral a décidé que les médecins-conseils devraient

contrôler encore plus strictement ces exigences légales. Il entend ainsi lutter contre les remboursements induits et garder sous contrôle le budget des médicaments.

Les médecins-conseils pourront ainsi, par exemple, demander davantage d'explications au médecin prescripteur. Quoi qu'il en soit de ces contrôles renforcés, ce qui prime bien entendu est l'intérêt du patient. Si sa situation correspond effectivement aux conditions légales pour avoir droit au remboursement d'un de ces médicaments, le patient pourra sans aucun problème obtenir l'autorisation de son médecin-conseil.

// DIETER HERREGODTS



© Pierre Rousseau/BELPRESS

// LA SANTÉ,
C'EST AUSSI //

Regard de Raisa Vandamme, 20 ans, étudiante en photographie à l'école des arts et de l'image, Le 75. Extrait de reportages menés pour En Marche et supervisés par Marc Detiffe.



SE RESSOURCER DANS UN ENDROIT PAISIBLE

Véritable havre de paix et de tranquillité, le Monastère d'Ypres (Flandre occidentale), vieux de 800 ans, accueille une petite communauté de quatre Sœurs. A l'abri des regards, elles vaquent chacune à leurs occupations tout en s'entraïdant. Pleines d'énergie et indépendantes, elles donnent une image différente du vieillissement.

>> A voir dans son entièreté sur www.enmarche.be

Avec le soutien de la Loterie nationale.

En marge...

Après les drames

Peu de temps après les drames qui ont bouleversé la Belgique et la France, nous sommes gratifiés d'un radieux printemps. Le jaune éclatant des forsythias et des jonquilles illumine nos jardins. Les prunus blancs ou roses nous annoncent que le temps des semis approche. Les terrasses des cafés et restaurants sont comblés et les filles sortent leur toilette légère. L'hiver qui avait été si rude est presque oublié. La vie continue.

La vie continue, bien sûr ! Cependant, nous ne sommes pas prêts d'oublier le long cortège des corbillards ramenant les corps des victimes de la tragédie de Sierre ni l'alignement des petits cercueils blancs. Un deuil unanime figeait le pays. Il n'y avait plus "des Flamands" ni "des Wallons". Il y avait seulement un grand bouquet d'enfants fauchés. Il y avait des parents, des grands-parents meurtris, de paisibles villages abasourdis. L'émotion des policiers suisses, pourtant aguerris, était palpable. Les autorités politiques belges et suisses ont eu le ton juste pour exprimer l'intense sympathie partagée. La cérémonie laïque à Lommel et les funérailles religieuses à Louvain furent belles.

La France a connu aussi des journées tragiques avec les meurtres de Toulouse. Des soldats allochtones sont tués d'une balle dans le dos et, de jeunes enfants juifs, parce qu'ils sont juifs, sont froidement abattus devant leur école. Au moment de rédiger

ces lignes il n'est pas encore établi s'il s'agit de faits imputables à un ou deux isolés fanatiques ou si les actes ont été directement commandités de l'extérieur. Le déploiement policier fut ample et l'épilogue, spectaculaire. La campagne électorale présidentielle commençait à s'enflammer. Mais dès l'annonce du meurtre des enfants, la trêve fut immédiate. L'espace de quelques jours, les protagonistes de la compétition ont interrompu leurs joutes pour se joindre à l'indignation générale. Jusqu'alors, l'information sur les diverses tendances qui traversent le monde musulman n'était connue que d'une minorité d'observateurs. Soudain, les notions de salafisme agressif ou modéré retiennent l'attention des médias. L'importance stratégique de discerner les groupes dangereux de l'ensemble des musulmans, pratiquants ou non, émerge enfin dans l'opinion publique. C'est comme s'il fallait qu'un drame se produise pour que progresse la qualité du vivre ensemble.

Le point commun de l'unanimité nationale chez nous et nos voisins français a été la réaction face à l'inacceptable mort d'enfants. En ces temps où beaucoup de valeurs sont bousculées, où les repères moraux s'estompent, la vie de jeunes enfants reste un sanctuaire. Mieux que la renaissance du printemps, cette vie-là incarne l'espérance.

//DÉSIRÉ VÍHOUX

A suivre...

Circulez! Tout est à voir

Les avions décollent emportant sous des cieux plus ensoleillés nombre de vacanciers, en mal de dépaysement. Les carrières de coopérants, d'aventuriers du bout du monde font rêver les plus hardis d'entre nous. Mais, alors qu'un tiers de l'humanité peut circuler librement, deux tiers des gens sont prisonniers, chez eux. Quand un d'eux pointe le nez hors de chez lui, c'est attention danger. Drôle de planète!

Sur le terrain des décisions politiques, dans le petit bout de monde que nous occupons, l'heure est au durcissement de l'accueil des migrants, au découragement des candidats à l'asile. Les intentions sont claires : réduire le nombre de gens qui viennent en Belgique (en Europe plus largement). Et si la Secrétaire d'Etat à l'Asile et à la Migration, Maggie De Block (OpenVLD), travaille à de meilleures conditions d'accueil, il s'agit là surtout de mesures à très court terme, prises face à l'inacceptable de certaines conditions d'hébergement. A plus long terme, sa feuille de route entend "doper les retours", s'attaquer aux cohabitations dites de complaisance, officialiser la liste des pays dits sûrs pour lesquels les candidats à l'asile se verront objecter une fin de non-recevoir - comme l'Albanie, la Bosnie, le Kosovo, l'Inde, la Macédoine... Certes, la mention du Kosovo en tant que nouveau pays

considéré comme sûr alors que le Conseil d'Etat français se prononce en sens contraire, laisse apparaître quelques incohérences. Mais globalement, le plan de la Secrétaire d'Etat - traduction fidèle de l'accord gouvernemental - s'inscrit pleinement dans le ton européen. Récemment avec ses collègues hollandais, français, allemand, autrichien, suédois et britannique, c'est une stratégie pour lutter contre la "pression migratoire" qu'elle défendait : des critères plus stricts dans la délivrance des visas, des contrôles renforcés, etc.

De l'utopie dans l'air?

Dans le même temps, d'autres - défenseurs des droits de l'Homme - rament à contre courant. Ils s'inscrivent en faux contre la tendance à l'œuvre, celle de la fermeture des frontières. Et ils lancent un défi à ceux qui ne prêchent que par la restriction de l'accueil : "Envisageons la politique migratoire autrement". Leur désir de libre circulation des personnes les amène à être taxés de doux rêveurs. N'est-ce pourtant pas utopique que de croire, à l'inverse, que l'on peut contrôler les migrations? Eux en sont convaincus. Car, ils le constatent, le durcissement de la législation ne réduit pas la migration. Que du contraire. Il augmente le recours à des circuits illégaux, rendant plus précaires encore les sans-titres de séjour, accroissant le nombre de sans droits. Les envies migratoires ne s'arrêtent pas aux frontières, si grillagées soient-elles. La fermeture des frontières modifie juste les routes. Quant aux stratégies "kleenex" qui tendraient à faire croire que l'on pourrait, dans nos pays développés et vieillissants, accueillir ceux qui sont utiles à nos vieux jours, elles ne tiennent la route que dans une vision théorique des choses. Bien insultante pour les hommes et les femmes qu'elles concernent.

Changer totalement de manière de voir

Aux barrières frontalières s'ajoutent des barrières mentales. Ces dernières, les défenseurs de la libre-circulation des humains entendent les lever. La tâche est d'ampleur car "il est plus facile de désintégrer un atome qu'un préjugé", rappelle l'économiste français Joël Oudinet - citant Einstein - lors d'un colloque sur la libre-circulation

et son impact sur le marché du travail et la sécurité sociale (1).

D'abord face à ce poncif : "on ne peut accueillir toute la misère du monde", rappelons encore et encore que la phrase complète de son auteur, Michel Rocard, alors Premier ministre français, se terminait par ceci : "mais nous devons savoir en prendre fidèlement notre part". Nuance ! D'autant qu'il faut reconnaître le dynamisme, l'enthousiasme et la créativité de ceux qui parviennent jusque dans nos fortes-ressences.

Ensuite, la thèse des étrangers qui prennent le travail des autochtones - déjà touchés largement par le chômage - ne résiste pas à l'analyse. "Il n'y a pas de partage d'un nombre d'emplois prédéfini", indique Joël Oudinet. L'emploi est généré par la croissance de la population. Il évolue au gré des circonstances. "A moyen terme, le taux d'immigration n'a pas d'effet sur le taux de chômage, ni sur les salaires du pays d'accueil", souligne David de la Croix, professeur de sciences économiques et sociales à l'UCL. Et d'user d'une image pour bien se faire comprendre : "Ce n'est pas comme les sièges dans un bus, où quand quelqu'un entre, un autre doit laisser sa place".

Quant à l'impact coûteux de l'immigration sur le système de protection sociale, il est également démenti. "L'ensemble des études sérieuses de comptabilité des coûts et recettes des immigrés (nés à l'étranger) montre un impact plutôt positif", relève le chercheur français, Antoine Math, spécialiste en protection sociale. Explication brève : la population immigrée est composée surtout de personnes d'âge actif : les frais éducatifs des jeunes arrivants ont déjà été contractés, et les migrants pèsent moins sur les retraites et la santé. L'impact est plutôt positif même s'il est minime, précise le chercheur à l'intention de ceux qui entendraient financer la protection sociale par l'immigration. Surtout, il rappelle qu'au regard du principe de protection sociale (répondre à des risques sociaux), isoler n'a pas de sens. "Quel sens, cela aurait-il de calculer le coût social des leucémiques, des femmes enceintes, des habitants d'une région...?", lance-t-il en guise de critique du raisonnement même. Voilà bien des schémas de pensées secoués!

A y regarder de plus près, nos politiques ne sont-elles pas marquées par notre immobilité? Par nos présupposés de sédentaires? "Pour migrer de manière acceptable vers un pays d'accueil, le migrant doit, soit prouver qu'il est objectivement contraint de quitter son pays d'origine, soit prouver qu'il possède une plus-value pour le pays de destination", constate la philosophe François De Smet (2). Et si la transhumance était une fin en soi, non un moyen? Si le nomadisme était tout aussi normal que la sédentarité? Si l'avenir était aux transmigrants, aux transnationaux? Nous avons assurément beaucoup à apprendre des gens mobiles.

// CATHERINE DALOZE

(1) Liberté de circulation : de l'exigence à la réalité. Impact sur le marché du travail et la sécurité sociale, colloque organisé par la Ligue des droits de l'Homme et Bruxelles Laïque, le 23 mars 2012. Voir : www.liguedh.be

(2) "Le complexe du sédentaire", article paru dans "Roms, Tsiganes, Gitans... les malentendus", Migrations magazine, publication du Ciré, n°6, hiver 2012, p.65. Voir www.cire.be

> Handicap et bonheur

Altéo Namur édite une brochure qui aborde la question : "Peut-on être handicapé et heureux?" au travers de plusieurs témoignages de personnes handicapées mentales. La brochure donne également la parole à des experts et met à disposition des outils pédagogiques pour aborder le sujet. On y trouve le résultat d'une enquête et des pistes de réflexion pour avancer dans ce débat complexe et passionnant. Prix : 7 EUR + frais d'envoi (réduction de 2 EUR pour les membres Altéo)
INFOS : COMMANDE PAR TÉLÉPHONE AU 081/24.48.17

> Santé et accueil des enfants



L'ONE, Question Santé et les services de promotion de la santé à l'école publient une brochure : "Môme en santé". Elle s'adresse à toutes les structures collectives qui accueillent des enfants de 3 à 18 ans. Le guide rappelle le cadre légal dans lequel les écoles, crèches... évoluent en matière de santé. Sont également abordés des thèmes tels que la promotion et la prévention de la santé. Téléchargeable gratuitement sur internet ou disponible sur demande par téléphone.

INFOS : WWW.MOMESANSANTE.BE - 02/512.41.74

> Vie de quartier

Envie d'améliorer la vie de votre quartier? L'initiative "Quartiers durables" en Région bruxelloise consiste à apporter un coup de pouce financier (15.000 euros) aux projets d'intérêt collectif, mais aussi un accompagnement professionnel. Les idées retenues sont très variées, pour autant qu'elles favorisent l'approche collective et la poursuite d'objectifs liés à l'amélioration du cadre de vie et à une dynamique plus solidaire entre citoyens. Créations de nouveaux lieux de rencontre, compostages collectifs, plantations, reportages vidéos sur la vie locale, installations d'abris pour les vélos, etc. Depuis quatre ans, 15 quartiers de la capitale se sont ainsi lancés dans une telle aventure. Les candidatures motivées doivent être introduites avant le 15 mai auprès de Bruxelles Environnement.

INFOS : 02/775.75.75 - WWW.BRUXELLESENVIRONNEMENT.BE

> Liste de naissance solidaire

Oxfam lance une action à destination des futurs parents. A l'occasion de la naissance d'un enfant, l'ONG propose de constituer une liste de naissance solidaire afin d'aider les pays du Sud. Exemples de cadeaux: une culture de thé au Laos, une chèvre au Mali, des légumes à faire pousser au Guatemala... Les cadeaux sont diversifiés et de tout ordre de prix. Finies les mille et une peluches à la maternité. Place à des cadeaux de grande utilité pour les populations dans le besoin.

INFOS : WWW.OXFAMSEMBALLE.BE - 02/501.67.33

**Handicap
Du neuf pour la carte de stationnement !**

Une procédure plus rapide, des moyens supplémentaires pour éviter les fraudes... : la carte de stationnement pour personnes handicapées fait peau neuve. Malgré ces belles avancées, il reste encore du chemin à parcourir pour que ce public se sente à l'aise et en sécurité dans les rues.

d'un numéro unique qui sera désactivé en cas de perte ou de vol. Ce numéro permettra de savoir, en temps réel, si la carte est valable ou non. Altéo se félicite de ces améliorations qui faciliteront le quotidien des personnes handicapées et le respect de leur droit à la mobilité.

Cependant, comme le souligne la DGPH, ces améliorations ne suffiront pas. D'ailleurs, la Direction prévoit, en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur et le Secrétaire d'Etat à la Mobilité, d'envoyer une circulaire aux pouvoirs locaux pour leur rappeler les mesures en vigueur dans le code de la route et les enjoignant de les faire respecter par des contrôles réguliers. Pour rappel, la bonne pratique prévoit de disposer de 3 places réservées pour 50 places disponibles.



© Pierre Rousseau/BELPRESS

La Direction générale Personnes handicapées (DGPH) vient de présenter la nouvelle carte de stationnement pour personnes handicapées. L'objectif est la simplification et l'accélération de la procédure d'obtention ainsi que la lutte contre les abus en la matière.

Désormais, la personne qui demande une carte de stationnement ne doit plus remplir de formulaire ni envoyer de photo. La DGPH se chargera de récolter elle-même les informations. Le temps de traitement sera fortement réduit : deux semaines contre huit aujourd'hui, selon la DGPH.

Les anciennes cartes resteront valides jusqu'à la date qui y figure. Certaines, à durée indéterminée, resteront donc valables. Cependant, mouvement social de personnes malades, valides et handicapées, conseille aux détenteurs d'anciennes cartes d'entreprendre les démarches pour l'obtention de la nouvelle. Pour ce faire, ils devront s'adresser, comme par le passé, à leur administration communale.

Pour éviter l'utilisation frauduleuse de cartes, notamment les duplicatas, la nouvelle carte dispose d'un hologramme. De plus, chacune disposera

de 3 places réservées pour 50 places disponibles. Altéo estime qu'on peut aller plus loin. Comme lors de sa campagne de sensibilisation "Veux-tu réellement ma place?", le mouvement estime essentiel de sensibiliser les automobilistes à respecter d'autres règles simples comme ne pas stationner sur les trottoirs et laisser de la place pour permettre le passage de chaises roulantes. En effet, les obstacles sur les espaces piétons peuvent mettre en difficulté ou même en danger les personnes handicapées.

Prévention et répression doivent aller de pair pour permettre aux personnes en situation de handicap de se mouvoir et de profiter de l'espace public. Comme tout un chacun...

// SEBASTIÁN FRANCO

>> Infos : 0800/987.99 - www.handicap.fgov.be

**Travail social et art :
une alliance émancipatrice**

Aujourd'hui, de plus en plus de travailleurs sociaux en quête de sens cherchent dans l'art et la culture d'autres manières de penser leurs pratiques de travail social et... le monde. A l'occasion de son 90^{ème} anniversaire, l'Institut Cardijn (1) a voulu résonner et raisonner les liens entre art, culture et travail social.

La crise économique, le cynisme de la logique marchande, l'état social actif font peser une pression croissante sur les épaules des travailleurs sociaux. Ceux-ci sont submergés par les urgences quotidiennes et se trouvent enfermés dans des logiques d'insertion, d'intégration, d'inclusion au sein d'une société où les inégalités sociales, la précarité, la pauvreté sont en croissance. De nombreux travailleurs sociaux sont mis en situation d'impuissance ou de non-sens.

Dans ce contexte, ils sont de plus en plus nombreux à tenter, par des voies nouvelles, de (re)donner la parole aux personnes et aux groupes en situation d'exclusion sociale. Ils cherchent des nouveaux chemins pour soutenir l'épanouissement de la personne et l'émancipation des groupes avec lesquels ils travaillent. Ils affirment aussi l'importance des droits

culturels à côté des droits économiques et sociaux.

De très nombreux dispositifs apportent au travail social un appui pour cette ouverture sur la culture. Certains sont déjà anciens comme l'éducation permanente, les centres de



Une peinture de Babu Vauthier, résident à la Maison de soins psychiatriques Sanatia, a servi d'affiche au Festif'Art.

Les aides familiales dévoilent leurs atouts

Rien qu'en Wallonie, 44.000 personnes bénéficient chaque jour d'un coup de main des aides familiales. Cette profession reste pourtant mal connue, y compris d'autres travailleurs sociaux. Une brochure devrait aider à corriger cette situation.

Les aides familiales (AF) en ont marre de l'image qui leur colle à la peau. Elles ne sont, en effet, ni aides soignantes ni aides ménagères. Mais elles doivent faire un peu de tout au domicile de gens – vous et moi – qui sommes provisoirement ou pas plongés dans la difficulté (par exemple en raison d'un retour délicat d'hospitalisation): démarches administratives, coup de main pour les tâches domestiques (cuisine, repassage, etc.), aide à l'accompagnement des enfants, écoute attentive des uns et des autres... Comment faire connaître et reconnaître cette profession multiforme et, surcroît, en pleine évolution, du fait qu'elle est confrontée à l'évolution démographique (vieillesse et maintien à domicile) et à la psychiatrisation de certaines exclusions sociales?

L'une des réponses à ce défi se trouve dans une petite brochure d'une vingtaine de pages, dont 25.000 exemplaires sont en cours de distribution, tant auprès du grand public que parmi d'autres intervenants sociaux et dans les écoles de travailleurs sociaux. On y expose les différentes facettes de cette profession, très demandée sur le marché de l'emploi (les 6.800 aides familiales, rien qu'en Wallonie, ne suffisent pas pour répondre à la demande), via des témoignages, des photos et des commentaires. Ces tranches de la vie quotidienne, bien illustrées, expliquent les diverses formules d'aide qu'on peut – et que l'on ne peut pas – attendre de ces travailleuses (les hommes sont rares dans la profession, mais on en réclame), quasiment sûres de trouver rapidement un contrat d'emploi à durée indéterminée après leur formation scolaire (professionnelle) ou leur contrat d'essai.



© ASSAF

Cette publication est, en fait, la première concrétisation d'un colloque organisé en 2010 par l'Association des services d'aide aux familles et aux personnes âgées (AsSaf), qui rassemble tous les services publics comme privés liés à ce secteur. Le prochain défi consistera à jeter les bases d'une forme de tutorat, identifié comme une des grandes lacunes de la profession. Malgré l'aspect très diversifié et très riche sur le plan humain, le métier présente, en effet, des côtés ingrats et éprouvants: les aides familiales expérimentées qui, par exemple, prennent la peine d'entourer et de conseiller les jeunes arrivantes ne sont pas toujours reconnues comme elles devraient l'être. Assurer une valorisation interne permettrait donc à la fois de travailler à la cohésion des équipes et de lutter contre le sentiment d'isolement de certaines jeunes recrues.

// PHL

>> Infos : AsSaf: 02/735.24.24. Commandes possibles aussi à l'adresse: secretariat@fasd.be

jeunes, les centres culturels ou encore tout le travail d'articulation entre le culturel, l'art et le social mis en œuvre dans les milieux de soins et l'aide à la jeunesse. Plus récemment, suite aux Etats généraux de la Culture, la politique culturelle a été redéfinie autour d'un grand objectif : émanciper. Et dans différents secteurs, des dispositifs ouvrent explicitement aux liens entre art, culture et social : la promotion de la participation sociale et de l'épanouissement culturel et sportif des usagers des CPAS, la mise en place de pratiques artistiques dans le cadre d'activités d'alphabétisation, le développement du théâtre-action avec des personnes défavorisées, l'accessibilité à la culture via l'article 27...

Fidèle à son histoire d'engagement social et sans cesse porteur d'une réflexion critique sur le social, l'Insti-

tut Cardijn a décidé d'ouvrir le débat. Fin mars, durant trois jours, son "Festif'Art, Culture et Travail social" a rassemblé étudiants, travailleurs sociaux, artistes et autres professionnels des secteurs culturels et sociaux pour des rencontres et échanges, pour des moments festifs aussi. "Le Festif'Art a fait le pari de sensibiliser et d'initier les (futurs) travailleurs sociaux à des langages autres que conceptuels qui dominent dans l'institution scolaire" précise Béatrice Derroitte, directrice de l'Institut Cardijn. Les nombreux exemples de terrain et témoignages ont montré en tout cas que des alliances entre le travail social et la pratique artistique peuvent être porteuses de résistances, de lien social, de nouvelles sensibilités, d'expression singulière et collective, de mobilisation et d'émancipation sociale.

//JD

(1) L'Institut Cardijn, Haute Ecole Louvain en Hainaut, propose un baccalauréat assistant social et un master en ingénierie et action sociales. Rue de l'Hocaille, 10 - 1348 Louvain-la-Neuve - 010/48.29.99 - www.helha.be

Le Mali Un pays sous haute tension

Le récent coup d'état militaire au Mali n'aura pas seulement des conséquences sur l'évolution politique de cet énorme pays. Il risque aussi de compromettre diverses initiatives d'aide au développement. Celles-là même dont la population a le plus besoin.

On n'a sans doute pas fini de mesurer les conséquences en cascade de la chute du régime Khadafi en Lybie. Peu de temps après sa chute, des centaines de mercenaires touaregs, utilisés jusque-là par l'ancien n°1 lybien pour maintenir l'ordre et la répression, ont quitté le pays et sont rentrés au Mali. Lourdemment armés, ils ont rejoint leur pays et ont gonflé les troupes hétéroclites de diverses factions indépendantistes et/ou islamistes réclamant plus d'autonomie par rapport aux autorités centrales de Bamako. Notamment... pour y pratiquer diverses formes de trafic dans ces régions lointaines, désertiques et frontalières avec l'Algérie et la Mauritanie.



On aurait tort, pourtant, d'attribuer à cet afflux dans le Nord de combattants bien équipés et bien entraînés la seule explication du récent coup d'Etat militaire intervenu au Mali. Celui-ci intervient dans un contexte de hausse du prix des denrées alimentaires et de mécontentement de l'armée – et de la population en général

– face aux pratiques de corruption et d'enrichissement des élites. Dans le contexte préélectoral qui prévalait (les élections présidentielles étaient prévues le 29 avril), n'importe quelle étincelle pouvait mettre le feu aux poudres. C'est ce qui se passe, aujourd'hui, dans un pays (plus grand que la France) réputé pour la coexis-

tence pacifique de ses principales ethnies.

Solidarité Mondiale, l'ONG du Mouvement ouvrier chrétien active dans l'aide au développement, regrette l'une des principales conséquences de ce putsch militaire: l'interruption brutale du processus électoral jusqu'à nouvel ordre. De nombreux partis politiques démocratiques présentaient, en effet, divers candidats aux élections présidentielles dans cette ancienne colonie française qui s'est éloignée de la dictature il y a près de vingt ans.

Autre question en suspens, la continuité des programmes d'aide. Solidarité mondiale intervient au Mali dans trois domaines: le soutien à cer-

taines catégories spécifiques de travailleurs, généralement sans contrat et abandonnés à eux-mêmes malgré leur rôle de contributeurs au développement du pays: enseignants, artisans, personnel domestique et jeunes; la lutte contre la pauvreté via le soutien du microcrédit; et, enfin, l'aide à l'installation d'un réseau national de mutualités et d'actions de prévention en matière de santé. L'ONG rappelle que certaines régions du pays sont frappées par la malnutrition aiguë. Et qu'un bon système de santé, allié au microcrédit, permet bien souvent de diminuer la fragilité des gens face aux aléas climatiques et à la paupérisation. Les hommes au pouvoir, demain, s'en souviendront-ils?

//PHL

>> Infos : www.solmond.be. Lire, aussi, l'article du 15 mars dernier d'En Marche sur le Mali et l'assurance soins de santé obligatoire (www.enmarche.be)

Jeans délavés Une mode qui tue

Même neufs, les jeans à la mode ont tendance à être délavés. Le sablage, technique hautement redoutable pour la santé, est utilisé pour les rendre usés. Malgré l'engagement de certains magasins, la technique continue de faire des victimes, notamment au Bangladesh. "AchACT", Actions Consommateurs Travailleurs, veut que cela cesse.

Se pavaner dans des jeans délavés est à la mode. Cette tendance coûterait la vie aux travailleurs des usines dans lesquelles ils sont "sablés". La technique utilisée pour les "vieillir" consiste à répandre manuellement ou mécaniquement de la silice cristalline en fine poudre sur le tissu. Mais ces minuscules particules s'installent dans les voies respiratoires des travailleurs et entraînent des problèmes pulmonaires irréversibles.

AchACT, la plateforme Actions Consommateurs Travailleurs, tire à nouveau la sonnette d'alarme. Il y a un an, elle avait incité les grandes marques à éradiquer cette pratique via une campagne internationale. Les résultats n'ont pas été convaincants: dans les usines fournisseuses, les changements n'ont pas vraiment suivi. La polémique sur la dangerosité de cette technique avait pourtant déjà fait grand bruit en Europe, entraînant en 2009 l'interdiction de son utilisation dans les usines de Turquie. Aujourd'hui, c'est le Bangladesh, champion du jeans à bas prix et gros exportateur de textiles vers l'Europe, qui est mis sur la sellette.

Selon le récent rapport de la Clean clothes campaign, le procédé reste utilisé dans ce pays asiatique. Alors que de grandes enseignes (C&A, H&M, Esprit, Levi's...) (1) se sont engagées à interdire cette méthode dans leur production, les résultats de l'enquête montrent que, sur le terrain, rien n'est mis en place pour faire respecter cette décision. Le sablage continue, souvent sans protection pulmonaire des ouvriers. L'inspection des conditions de travail par les marques acheteuses est trop peu fré-

quente. Alors qu'elle se réalise en journée, les entreprises sablent les jeans de nuit pour y échapper. Les délais de production très courts et les designs demandés engendrent l'utilisation, parfois clandestine, de ce procédé.

Autre problème au Bangladesh: la méconnaissance de la maladie (la silicose). Les travailleurs ne sont pas informés des risques encourus et les médecins sur place n'ont pas conscience des effets néfastes du sa-

blage sur la santé. L'accès aux soins et au dépistage de cette pathologie est très coûteux.

AchACT insiste à nouveau auprès des marques. Que faire? S'approvisionner dans les usines qui n'utilisent pas le sablage. Revoir le design des jeans. Laisser un temps raisonnable pour le délai de production. Installer un système de contrôle en collaboration avec les syndicats et les organisations locales de droits des travailleurs. Les gouvernements nationaux devraient interdire ce procédé, mais l'Union européenne a aussi son rôle à jouer en bannissant l'importation de textiles sablés.

Et le consommateur? Il peut se renseigner sur la provenance de son vêtement et sur les conditions dans lesquelles il a été fabriqué. Un acte de consommation réfléchi.

//VT

(1) La liste des enseignes et marques ayant rejoint le mouvement de lutte contre le sablage ou, au contraire, qui n'ont pas répondu à la demande d'AchACT est disponible sur www.achact.be

>> Infos : 010/45.75.27 - www.achact.be



en bref

> Produits d'entretien écologiques

L'écologie et le respect de l'environnement représentent des arguments très vendeurs. Malheureusement, certains produits d'entretien abusent de ces notions et ne sont pas vraiment "naturels", ni "biodégradables". Ecoconso, association qui encourage les comportements plus respectueux de l'environnement, invite les consommateurs à "dénoncer" les marques qui surfent sur la vague écologique sans vraiment l'être.

INFOS : WWW.ECOCONSO.BE - 081/73.07.30

> Titres services

Une étude commanditée par la Ministre fédérale de l'Emploi démontre que le secteur des titres services est fortement touché par la discrimination. 71% des entreprises sont confrontées à des demandes discriminatoires à l'égard de travailleurs-euses d'origine étrangère de la part d'utilisateurs. La discrimination sur l'âge est aussi évoquée. Les entreprises de titres services acceptent, à tort, ces demandes discriminatoires de la part de leurs clients. Pourtant, la discrimination est interdite par la loi. Le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme prépare une brochure et des formations spécifiques destinées à ce type d'entreprises afin de les aider à mieux réagir face aux demandes discriminatoires des clients. Il leur propose également des pistes concrètes pour éviter ces travers.

INFOS : WWW.DIVERSITE.BE - 02/212.30.00

> Ecole de devoirs

Jusqu'au 30 juin, les écoles de devoirs de la Communauté française font portes ouvertes. L'objectif? Faire découvrir ce qui se cache sous le terme "école de devoirs". Le programme est disponible en ligne ou par téléphone et se complètera tout au long de ces quelques mois.

INFOS : WWW.ECOLESDUDEVOIRS.BE - 081/24.25.21

> Santé et coopération

La Coopération belge au développement (CTB) a remis ses distinctions bisannuelles à différents jeunes chercheurs et étudiants. L'un des lauréats est Aimé Kakudji Kyungu, un jeune doctorant en sciences sociales et politiques de l'ULB qui, à partir de l'étude de l'hôpital de Sendwe, le plus grand établissement de Lubumbashi (République démocratique du Congo), fournit des pistes pour l'amélioration des soins de santé dans toute l'Afrique. Le lauréat s'est, en effet, intéressé à la façon dont se prodiguent les soins en réalité, bien au-delà du schéma théorique de l'organigramme hospitalier. Il analyse dans ce sens les phénomènes de pratiques clientélistes liées aux liens de parenté, les logiques de négociation et de corruption, les courses aux honneurs des uns et des autres, les conflits liés aux groupes de personnel ("grands patrons" et "petites mains"), mais aussi les représentations de certaines maladies par les soignants, les malades et leurs familles. La première fois, semble-t-il, qu'un travail à une telle ampleur a été réalisé en Afrique centrale.

INFOS : [HTTP://WWW.DEVCOPRIZE.AFRICAMUSEUM.BE/FR](http://WWW.DEVCOPRIZE.AFRICAMUSEUM.BE/FR) - 02/ 501.81.11

Vivre les droits du patient !

Malgré ses dix ans d'existence, la loi sur les droits du patient reste largement méconnue. Le commun des mortels ignore très souvent son existence et, en conséquence, les droits qu'elle lui reconnaît. Par exemple, le droit de recevoir une information claire et compréhensible sur son état de santé, celui de marquer son accord pour un traitement, celui de recevoir des soins contre la douleur, etc.



Les droits du patient restent largement méconnus. Aux yeux du service défense des membres de la Mutualité chrétienne et d'Altéo (mouvement social de personnes malades, valides et handicapées), il est essentiel de la combler, de redire de quoi il s'agit. La journée européenne des droits du patient – le 18 avril – constitue une occasion supplémentaire de réinsister (lire ci-dessous). Malheureusement, trop souvent, on ne prend conscience de l'importance de ces droits que lorsqu'un problème ou une incompréhension avec le prestataire de soins survient : lorsqu'arrive une facture dont on ne soupçonnait pas l'ampleur, faute d'en avoir été averti ; lorsque l'on sort d'une consultation sans avoir vraiment compris de quoi il retournait ; lorsqu'on est insatisfait des soins prodigués ; lorsque, face à un proche dans le coma, il faut déterminer qui décidera de la suite de la thérapie...

La loi fixe un cadre nécessaire dans la relation entre les patients et les prestataires de soins (en ambulatoire ou à l'hôpital – avec médecin, infirmier, dentiste, pharmacien, kinésithérapeute... mais aussi ostéopathe, acupuncteur). Elle détermine utilement le champ à partir duquel pourront être traitées les plaintes éventuelles. Surtout, elle permet au patient d'obtenir des informations claires concernant son état de santé et les soins qui lui sont proposés ou dispensés.

A partir de cas concrets, de situations inspirées du réel, la Mutualité illustre l'exercice des différents droits du patient. Voici quelques exemples tirés de la brochure en ligne "Droits des patients" (1), afin de mieux comprendre l'intérêt du texte légal, ses implications pratiques.

Les petits-déjeuners patients

A l'occasion de la journée européenne des droits du patient, ce mercredi 18 avril, la Mutualité chrétienne, Altéo (mouvement social de personnes malades, valides et handicapées) et le Centre hospitalier Jolimont (La Louvière) s'associent. Explications détaillées des droits et devoirs du patient, informations personnalisées sur les services existants et sensibilisation sous forme de quizz seront au menu. Chaque patient rencontré recevra un aide-mémoire avec les huit conseils à retenir lorsque l'on s'apprête à recevoir des soins, ainsi qu'une petite collation. Le tout dans la convivialité de l'échange.

>> Rendez-vous le mercredi 18 avril à partir de 9h, au Centre hospitalier Jolimont, rue Ferrer, 159 à 7100 Haine-Saint-Paul.



> **Frank vit avec Fatima. Fatima est originaire du Maroc. Elle fait de son mieux pour maîtriser le français, mais a encore de nombreuses difficultés. Elle souffre depuis un certain temps de problèmes de digestion. Sur les conseils de son médecin, elle a déjà consulté un spécialiste à plusieurs reprises. Cependant, elle a beaucoup de peine à le comprendre. Frank a proposé d'être présent lors de la prochaine consultation, mais cela lui est refusé car il n'est légalement pas de la famille. Comment Fatima peut-elle dès lors recevoir une information correcte ?**

Au regard des droits du patient : le patient a droit à toute l'information relative à son état de santé afin d'être en mesure de comprendre le diagnostic, le comportement à adopter pour maintenir son état de santé et l'évolution possible. Cette information doit être donnée dans une langue claire et compréhensible, adaptée à chaque patient.

Fatima ne maîtrise pas encore parfaitement la langue mais elle n'est ni de mauvaise volonté, ni incapable de comprendre. Elle souhaite que quelqu'un l'assiste et l'aide à tout comprendre. Dans ce cas, elle peut faire appel à Frank en tant que "personne de confiance". Elle doit le signaler par écrit au prestataire de soins, en mentionnant clairement l'identité de la personne de confiance. Que ce dernier ne soit pas de sa famille n'a pas d'incidence. Elle peut éventuellement également s'adresser à son généraliste, qui demandera l'information nécessaire au médecin spécialiste.



> **Didier est chirurgien et ami de longue date de Sarah, laquelle a été opérée à l'âge de 18 ans d'un grave problème cardiaque. Aujourd'hui, Sarah va bien mais son état reste fragile. Lors d'une visite de contrôle, le médecin traitant de Sarah constate l'existence d'un sérieux problème médical chez elle. Provisoirement, il décide de ne rien lui dire car il craint qu'elle ne soit pas à même de faire face à cette nouvelle mais il en avertit Didier en tant que personne de confiance de Sarah.**

Au regard des droits du patient : le médecin traitant de Sarah constate de nouvelles informations médicales mais il estime que Sarah n'est, à ce moment là, pas prête à les entendre. Sa décision de ne rien lui dire constitue une exception au droit à l'information médicale du patient.

Pour des motifs thérapeutiques, un médecin peut attendre avant de communiquer certaines informations à son patient. Il doit toutefois consulter un collègue et, le cas échéant, entendre la personne de confiance du patient. Didier connaît bien Sarah et est donc à même de juger de la capacité de cette dernière à recevoir la mauvaise nouvelle. Il peut donc soit donner au médecin traitant de Sarah des arguments démontrant que ses craintes ne sont pas fondées, soit lui faire comprendre qu'il est effectivement préférable, pour le moment, de ne pas communiquer cette information. Le prestataire de soins devra toujours noter l'application de cette "exception thérapeutique" dans le dossier de son patient. Dans la pratique, comme dans cet exemple, cette exception ne peut être que temporaire. Si un nouveau problème médical exige un traitement adapté, Sarah devra donc en être informée.



> **Germaine est une dame âgée mais encore très alerte. En raison d'une douleur croissante à la hanche droite, le médecin de la maison de retraite l'oriente vers un spécialiste qui propose de placer une prothèse de hanche. Les dispositions sont immédiatement prises et la date d'admission est fixée. En raison de son grand âge, elle s'inquiète de cette intervention et commence à douter. S'en sortira-t-elle ? Selon un ami médecin, il est possible d'apaiser la douleur au moyen d'analgésiques.**

Au regard des droits du patient : Germaine a le droit de renoncer à la pose d'une prothèse de hanche. Même si

elle a donné son consentement, elle peut toujours le retirer. Elle doit cependant le faire de manière explicite, donc de préférence par écrit et par pli recommandé, pour éviter toute contestation ultérieure. Un simple coup de téléphone ne suffit pas. Etant donné que l'admission et l'intervention sont déjà planifiées, elle a tout intérêt à en informer le plus rapidement possible le médecin et l'hôpital.



> **Emma est hospitalisée dans un hôpital universitaire. Elle subit une lourde intervention. Après un court séjour en salle de réveil, Emma demande de pouvoir se reposer dans sa chambre. A moitié groggy, elle entend parler, depuis le couloir, de "son cas", avec mention de divers documents et d'ex-**

mens effectués. La couverture posée sur elle est soulevée deux fois et les étudiants viennent en groupe "jeter un coup d'œil". Entre-temps, le mari d'Emma est arrivé mais doit attendre dans le couloir. Emma sait que chacun doit pouvoir apprendre son métier mais, cette fois, c'en est trop.

Au regard des droits des patients : le patient bénéficie du droit à l'intimité. Il est ici question d'un hôpital universitaire où de nombreux prestataires suivent des stages de formation. S'il est vrai que l'expérience pratique est essentielle pour apprendre son métier, le patient doit être préalablement informé d'éventuelles visites ou rencontres de ce type. Par ailleurs, il a toujours le droit de refuser, pour autant que la présence de ces personnes ne soit pas nécessaire pour un bon traitement. En outre, dans le cas présent, le mari d'Emma a dû rester dans le couloir alors qu'Emma avait explicitement requis sa présence.



> **Iris a été admise à l'hôpital. Après quelques jours, le médecin n'est toujours pas passé. Elle n'est pas satisfaite de l'information qu'elle reçoit et du manque de contacts avec son médecin. A qui peut-elle s'adresser ?**

Au regard des droits du patient : la loi conditionne l'agrément des hôpitaux, entre autres, à la création d'un service de médiation. Ce service, joignable au sein même de l'hôpital, est en principe rapidement accessible. Iris pourra donc lui faire part de ses plaintes, durant son séjour. Le service de médiation tentera de trouver rapidement une solution ; il encouragera la patiente à prendre d'abord contact avec le praticien concerné. Il est important de signaler que la médiation n'est possible que si toutes les parties concernées se déclarent prêtes à collaborer, tant le patient que le prestataire. Si la médiation n'aboutit pas à un résultat satisfaisant, le service de médiation devra informer le patient des autres possibilités de traitement de la plainte, par exemple en faisant appel au service défense des membres de la mutualité (2), au tribunal...

Si la plainte d'Iris avait concerné un prestataire de soins en soins ambulatoires (actif en dehors de l'hôpital, comme un généraliste, un spécialiste en pratique privée, un dentiste, un médecin dans une maison de repos...), elle aurait dû alors s'adresser au service fédéral de médiation "Droits du patient". (voir www.patientrights.be)

Conclusions

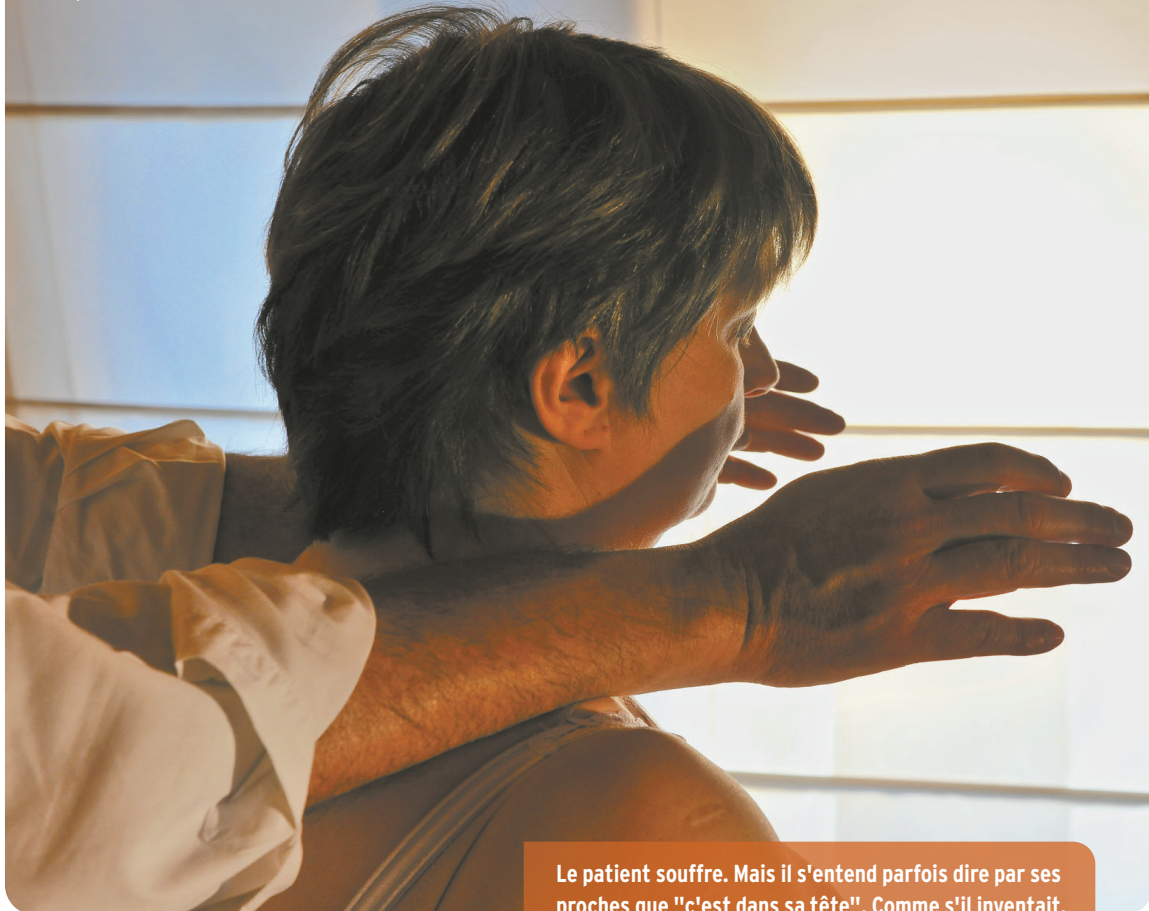
Le droit à l'information apparaît comme primordial aux côtés d'autres comme le droit à consulter le dossier médical, le droit à la protection de la vie privée et à l'intimité, le droit au libre choix du prestataire de soins etc. Etre informé, c'est en effet conserver sa place d'acteur à part entière dans le trajet de soins, rester au centre. La loi vient alors comme une recommandation insistante : oser s'informer, oser poser des questions si l'on ne comprend pas, oser interroger, c'est son droit en tant que patient.

// CD

(1) Lire dans son entièreté sur www.mc.be/vosdroits

(2) Les coordonnées du service défense des membres de la Mutualité, dans votre région, sont disponibles au numéro gratuit 0800 10 987.

Quand la douleur se fait rebelle



Le patient souffre. Mais il s'entend parfois dire par ses proches que "c'est dans sa tête". Comme s'il inventait.

© Marc Detille

Les douleurs chroniques sont des compagnes de vie bien embarrassantes. Loin de vouloir les combattre et les éradiquer à tout prix, une certaine approche de la médecine tente d'apprendre à leurs victimes à "vivre avec". Un succès? Oui, souvent. Mais ce changement de cap thérapeutique a besoin de moyens financiers. Et, avant tout, d'une révolution des mentalités, tant chez les soignants que chez les patients.

Elle n'a ni couleur, ni odeur, mais elle frappe dur. Comprennez: elle ne s'explique ni d'après les radios, ni après un scanner, et encore moins lors d'un examen à l'œil nu. Mais elle empoisonne littéralement la vie de ses victimes au point, parfois, de les entraîner dans le cycle infernal

de la dépression et de l'abandon de toute vie sociale. La douleur chronique frapperait, en Belgique, près de 940.000 personnes. Soit un adulte sur quatre! Leur point commun: souffrir d'une douleur rebelle aux traitements classiques pendant au moins six mois. Mais ce chiffre,

simple point de repère théorique, ne dit rien du parcours de combattant des personnes atteintes: au Centre de référence multidisciplinaire des Cliniques universitaires Saint-Luc (UCL), à Bruxelles, les patients qui viennent consulter traînent leur souffrance, en moyenne, depuis neuf ans!

Neuf ans d'attentes et d'espoirs déçus. Neuf ans de médicaments antidouleurs sans effets (ou vite oubliés), d'infiltrations inefficaces et de traitements divers dont il faut parfois subir les encombrants effets secondaires. Les cas les plus classiques? La fibromyalgie, les maux de dos (lombalgies), les douleurs articulaires de toute nature. Mais on y range aussi les troubles neuropathiques, comme les cicatrices qui continuent à faire mal alors que la plaie est refermée depuis longtemps ("un fourmillement ou un coup de soleil permanent", se plaignent les patients), les douleurs liées à de vieux zonars alors que tout symptôme cutané a disparu depuis belle lurette, etc. Ni cancer à l'œuvre, ni lésion à constater, mais cette douleur lancinante qui frappe, parfois en dents de scie, en dehors de toute logique rationnelle. "Dans la douleur aiguë, celle-ci joue un rôle d'alerte, attirant l'attention sur le dysfonctionnement d'un organe ou d'une partie du corps, explique le Dr Anne Berquin, chef de clinique à Saint-Luc. Mais, dans la douleur chronique, cette fonction d'alarme n'a plus de raison d'être. La douleur s'est tellement bien installée qu'elle a modifié les fonctions biologiques, et notamment le fonctionne-

Les soignants abandonnés à leur bonne volonté

L'algologie, ou science de la lutte contre la douleur, est née en 1947 aux États-Unis. En Belgique, la montée en puissance de la discipline est progressive mais bien réelle. Les premiers centres de la douleur sont fondés au début des années 1980. En 2005, neuf centres de référence multidisciplinaires de la douleur chronique (CRMDC) sont mis sur pied. En 2009, près de 80 hôpitaux se spécialisent dans le traitement de la douleur chronique via des équipes ad hoc, appelées dans le jargon les "Fonctions algologiques" et les "Équipes multidisciplinaires de la douleur (EMD)".

Est-ce assez? Non, selon l'étude réalisée par une brochette d'experts universitaires qui viennent de remettre leurs conclusions⁽¹⁾ après avoir sondé l'ensemble du secteur pendant un an. Les moyens, d'une manière générale, manquent cruellement et les listes d'attente, dans les CRMDC, atteignent parfois dix-huit mois! Parmi les problèmes: l'absence de financement approprié de l'acte médical intellectuel. "Une consultation, chez nous, dure 45 à 60 minutes par patient. Ce temps n'est pas valorisé, déplore le Dr Anne Berquin. Quant aux séances de traitement psychothérapeutique, elles sont très peu remboursées aux patients si elles sont suivies en dehors des centres. Tous les CRMDC, ainsi que les autres équipes, sont déficitaires. Il faudrait, idéalement, tripler à quintupler les budgets pour avoir une chance de répondre à la demande".

Dans les EMD, le modèle biopsychosocial reste un but à atteindre et c'est encore l'approche technique, anesthésiologique, qui prédomine. "Un peu partout, on est obligé de bricoler, à la recherche de temps et de locaux pour les concertations. Tout repose sur la bonne volonté des équipes de soignants". Autre difficulté: l'absence de formations spécialisées. "Un jeune diplômé en médecine quitte l'université avec... trois heures de cours sur la douleur chronique. Il est urgent de renforcer la formation des intervenants de première ligne. La bonne volonté et la formation continuée volontaire ne suffisent plus".

Le stress institutionnel de la plupart des équipes est élevé, car c'est chez elles que les coupes sombres budgétaires sont décidées en premier lieu dans les hôpitaux. "Il y a quelques années, explique le Dr Berquin, une étude britannique est arrivée à la conclusion qu'un euro investi dans le traitement de la douleur chronique en rapporte deux, ailleurs, à la sécurité sociale: les gens reprennent le travail plus tôt, dépensent moins d'argent dans les radiologies et scanners superflus". Dans le climat ambiant d'économies tous azimuts, cette logique de bon sens parviendra-t-elle à se faire entendre?

// Ph L

(1) "Prise en charge de la douleur chronique en Belgique: passé, présent et futur" - SPF Santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement - 2011.

ment du cerveau qui réagit alors à la douleur d'une façon hypersensible".

Pour le patient, cette situation est particulièrement pénible. Non seulement il souffre, mais, en plus, il court le risque de s'entendre dire par ses proches voire par le personnel soignant, que "c'est dans sa tête", "c'est psychosomatique". Pire: il est parfois soupçonné de mentir ou de cacher des choses à son médecin. Le risque est grand, alors, de le voir sombrer dans le "syndrome douloureux chronique": il se concentre sur sa souffrance et, plus ou moins malgré lui, en fait un objet de focalisation, d'obsession. Son mental est littéralement envahi par la douleur, celle-ci entachant sa vie familiale et professionnelle. Il dort mal, sombre dans une sorte de vision fataliste de son rapport à la maladie et au corps médical, et court le risque de voir son horizon social se rétrécir au fil du temps.

Sur le plan purement physique, d'autres cercles vicieux sont à l'œuvre. Ainsi, certaines tâches anodines de la vie quotidienne (se lever, déplacer un livre, soulever une casserole...) mobilisent des muscles inadéquats, créant des maux qui n'ont rien à voir avec le traumatisme initial (le "déconditionnement physique"). Le manque de sommeil contribue lui aussi à

aggraver la douleur. Et c'est sans compter les effets pervers des traitements eux-mêmes. "Certains médicaments soulagent à court terme les migraines mais, pris régulièrement, l'entretiennent, voire l'aggravent".

Pour le corps médical, ces douleurs rebelles ne sont pas plus faciles à vivre. Elles confrontent les soignants à un sentiment d'impuissance. "Notre formation médicale - voire notre culture toute entière - est prise en défaut par la douleur chronique, souligne le Dr Berquin. Nous, médecins, sommes les héritiers de Descartes et Vésale: le corps est vu comme une machine. Lorsqu'une pièce défaille, on la répare ou on la remplace. Or, ici, cette "médecine de la preuve" démontre toutes ses limites. Les patients eux-mêmes nous le reprochent. Beaucoup ne parviennent pas à comprendre, dans un contexte sociétal et médiatique qui valorise la médecine technicienne et toute puissante, que nous n'ayons pas de solution de fond à leur problème. Les traitements que nous préconisons (lire ci-contre: Des deuils pour mieux renaître), caractérisés par la prise en charge globale de la personne, vont clairement à contre-courant de la médecine classique. C'est une médecine plus complexe, mais aussi plus riche".

// PHILIPPE LAMOTTE

Des deuils pour mieux renaître

Une médecine réadaptative, plutôt que curative. Qui apprend au patient à vivre avec sa douleur, plus qu'elle n'en supprime la cause fondamentale. Ainsi pourrait se résumer l'approche des algologues (spécialistes de la douleur) expérimentés dans le traitement des douleurs chroniques.

La clef de l'efficacité? Une approche multidisciplinaire, que les spécialistes qualifient de "biopsychosociale". Elle peut, certes, s'accommoder d'infiltrations et de médicaments antidouleurs. Mais elle se complète de soins et d'écoute prodigués par des kinésithérapeutes, des ergothérapeutes, des psychologues, des médecins et infirmiers spécialisés. Qui prescrivent et encadrent des activités physiques adaptées à la douleur de chacun, sensibilisent aux stratégies de gestion du stress (seul ou en groupe), analysent et traitent les troubles du sommeil, adaptent les postes de travail au cas par cas. Diverses techniques, y compris l'autohypnose, permettent de "s'évader" de la douleur, c'est-à-dire de s'en extraire mentalement, même partiellement. Les rites d'avant sommeil - de la tisane à certaines formes de loisirs apaisants - sont appelés à la rescousse.

"Un apport psychothérapeutique est parfois nécessaire, souligne le Dr Berquin. Ne fût-ce que, simplement, pour aider le patient à faire son deuil du fantasme de guérison totale ou de retour à la vie d'avant". Si le patient est au centre du traitement de ces équipes multidisciplinaires, c'est moins en tant qu'objet de soins que porteur de ses propres représentations sur sa maladie et sa souffrance.

"Une de mes patientes, récemment, n'en démordait pas: sa douleur venait d'une vis mal placée dans son dos. Elle était persuadée que, si elle s'activait plus comme je le lui recommandais, cette vis se briserait. Tant que cette conviction n'était pas identifiée et démentie (ici, une radio de son dos a été d'un grand secours), aucune amélioration de ses symptômes ne semblait possible. Mais il faut souvent bien plus qu'une consultation d'un quart d'heure pour lever ce genre d'obstacle! A tous les soignants confrontés aux douleurs chroniques - notamment aux généralistes, les mieux placés pour connaître le contexte de vie de leurs patients et jouer le rôle de plaque tournante du traitement -, nous disons: "Intéressez-vous aux attitudes et aux croyances de vos patients. Analysez leur propre perception des causes, symptômes et remèdes liés à leur maladie. Ce travail est le gage de leur pleine participation au traitement".

// Ph L

La douleur chronique frapperait un adulte sur quatre.

Les douleurs rebelles des patients confrontent les soignants à un sentiment d'impuissance.

Reprendre le travail après une incapacité

Une maladie, un accident, et voilà que débute une incapacité de travail. Lorsque l'état de santé est lourdement mis en péril, cette incapacité risque de se prolonger et les chances de reprendre le travail s'amenuisent avec le temps. Dans la mesure du possible, éviter le décrochage professionnel est pourtant souhaitable. Le retour à l'emploi peut prendre des formes souples et variées.

L'incapacité de travail concerne quelque 500.000 travailleurs salariés en Belgique, auxquels il faut ajouter celles et ceux qui bénéficient d'une indemnisation dans le cadre d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle. Pour plus de la moitié des travailleurs indemnisés par l'INAMI, l'incapacité de travail dépasse un an, ce qui les place dans la catégorie des invalides.

"L'invalidité est en pleine explosion", constate François Perl du service des indemnités de l'Inami, qui évoque une croissance de 24 % entre 2006 et 2010. Le vieillissement de la population, le relèvement de l'âge de la pension des femmes à 65 ans expliquent en grande partie cette progression qui s'accroîtra encore en raison des nouvelles mesures de restriction d'accès à la (pré)pension et d'exclusion du chômage. L'évolution des pathologies à l'origine de l'incapacité de travail est un autre facteur explicatif : en forte augmentation, les troubles musculo-squelettiques et les troubles de santé mentale entraînent des durées d'incapacité de travail plus longues parce que débutant chez des gens plus jeunes. Ces pathologies ont des causes multiples mais il est évident qu'elles ont aussi à voir avec le travail, ce qui complique grandement les choses en termes de réinsertion professionnelle.

Pour la société, l'incapacité de travail représente un coût social et financier considérable. Pour le travailleur, l'incapacité de travail est synonyme de pertes, de limites. Limitation des capacités et perte de santé, tout d'abord. Perte financière aussi en raison du faible niveau des indemnités comparativement au salaire antérieur. Perte de contacts sociaux ensuite, lié au retrait de la vie professionnelle. Sans parler de la perte de la qualité de vie, de la confiance en soi, de l'estime de soi...

Une réinsertion plus souple

Comme le souligne Etienne Laurent, médecin-conseil à la direction médicale de la Mutualité chrétienne, l'expérience montre à quel point, si des possibilités subsistent, il est préférable de permettre à quelqu'un de conserver une activité professionnelle même à temps partiel, qui apporte un salaire, des contacts et une reconnaissance sociale, plutôt que de l'enfermer ad vitam aeternam dans un statut d'invalidé. Comme si la perte de certaines capacités ou des problèmes de santé fermaient à tout jamais les portes du travail et de l'emploi. Bien entendu, chaque situation est unique et complexe à la fois. En cela, elle exige une approche toute particulière. Pour le médecin-conseil de la mutualité qui suit chaque travailleur en incapacité de travail, il s'agit d'ailleurs moins d'évaluer les incapacités du travailleur que les capacités qu'il possède toujours, dans la perspective de voir comment les valoriser concrètement. Bien entendu, le contexte économique, les pénuries d'emploi et les exigences du monde du travail ne peuvent être ignorés.

L'Inami ambitionne de développer une politique d'accompagnement des travailleurs en incapacité de travail pour tenter d'éviter la désinsertion professionnelle.

Selon François Perl, il n'est pas question d'initier un système d'activation des invalides comme c'est le cas pour les chômeurs. Mais il importe d'apporter plus de dynamisme et de souplesse dans le système actuel. Il faut imaginer, dit-il, des formules qui permettent un retour vers l'emploi le plus rapidement possible pour autant que cela soit faisable, que la personne soit volontaire et s'en sente capable. On observe que les absences répétitives au travail constituent souvent une étape dans le processus qui conduit vers la perte de confiance mutuelle entre l'employeur et le travailleur et, partant, vers la rupture des liens avec l'emploi. Par ailleurs, des enquêtes ont montré qu'un arrêt de travail compris entre trois et six mois réduit déjà de moitié la probabilité que le travailleur puisse reprendre son travail chez son employeur antérieur. Dans les faits, la force majeure est de plus en plus souvent invoquée par les employeurs pour rompre le contrat de travail des travailleurs pendant leur période d'incapacité de travail (1).

Dès lors, l'Inami ambitionne de développer une politique d'accompagnement des titulaires en incapacité de travail pour tenter d'éviter la désinsertion professionnelle. Il entend valoriser les dispositifs existants (reprise partielle du travail, réadaptation professionnelle...) et promouvoir de nouvelles passerelles vers l'emploi avec incitants financiers. Ainsi, l'institution est en phase finale de signature d'un contrat de collaboration avec les mutualités, le Forem et l'Awiph. Il s'agit, dans des délais les plus brefs possibles, de permettre aux travailleurs en incapacité de travail de bénéficier d'aides à la réintégration, de mettre à jour leurs compétences ou d'apprendre un nouveau métier, l'objectif étant de multiplier leurs chances de conserver ou de retrouver un emploi. "L'Inami va financer les coûts de la formation pour ces personnes", précise Etienne Laurent.

On souhaite ainsi booster les possibilités de réhabilitation et de réadaptation professionnelles (voir article ci-contre) tout en abordant la réinsertion professionnelle de manière beaucoup plus souple. Si, en fonction de l'état de santé de la personne, le médecin-conseil juge qu'elle ne pourra reprendre un travail qu'à temps partiel, il pourra estimer cet objectif à long terme comme étant le maximum possible pour elle. Cela signifie qu'après le processus de formation, il sera possible à la personne de retravailler définitivement à temps partiel tout en bénéficiant d'un complément d'indemnité. Ceci est totalement nouveau".

Une collaboration accrue

Bien entendu, en amont, c'est toute une politique de bien-être et de maintien au travail qui doit être mise en place dans les entreprises, comme le suggèrent d'ailleurs la Société scientifique de santé au travail et l'Association scientifique de médecine d'assurance (dont font partie les médecins conseils des mutualités) (2). Elles plaident également pour une meilleure collaboration entre méde-



© Philippe Turpin // Belpress

cins du travail, médecins traitants et médecins-conseils de la mutualité pour prévenir l'invalidité et la désinsertion professionnelle. Comme l'expliquait Anne Marie Offermans, sociologue et consultante scientifique, lors d'une récente journée d'étude organisée par la direction médicale de la MC, les programmes structurés d'accompagnement des travailleurs vers le retour au travail ont fait leurs preuves dans les entreprises où ils ont été expérimentés, tout comme dans les pays qui les ont systématisés (comme le Québec). Une approche personnalisée, une intervention la plus précoce possible dans le temps, la désignation d'un référent spécialisé (psychologue, médecin...), un partenariat étroit avec l'employeur et une action concertée entre tous les intervenants (médecin-conseil, médecin traitant, médecin du travail, psychiatre...) sont clairement des facteurs de

réussite d'une réintégration professionnelle durable dans l'entreprise. Un vaste chantier qu'on rêve de voir appliqué chez nous à grande échelle, mais qui demande bien évidemment des moyens financiers et humains conséquents... et certainement aussi des changements importants dans les pratiques et les mentalités afin de promouvoir une approche proactive en réseau autour de la personne...

// JOËLLE DELVAUX

>> Lire aussi sur le sujet l'éditorial en page 16

(1) Lorsqu'un travailleur en incapacité de travail est considéré définitivement inapte à exécuter son contrat de travail, l'employeur peut mettre fin à celui-ci pour cause de force majeure à caractère médical, sans préavis ni indemnité.

(2) Dans un rapport remis à l'INAMI en 2010. Voir « L'invalidité n'est pas une fatalité », article paru dans l'édition d'En Marche du 4 novembre 2010 à ce sujet.

Trois scénarios de réinsertion professionnelle

Schématiquement, la réinsertion socioprofessionnelle du travailleur en incapacité de travail peut s'envisager selon trois scénarios possibles.

1. La personne est toujours sous contrat de travail et reprend le boulot chez son employeur avec adaptation éventuelle du poste de travail et/ou de l'organisation du travail.
2. La personne n'a pas ou plus de contrat de travail. Elle garde des aptitudes pour exercer un job pour lequel elle possède la qualification ou l'expérience mais celles-ci ne sont plus "à jour".
3. La personne ne peut plus exercer son (ou ses) métier(s) de référence et souhaite apprendre un nouveau métier pour se réorienter.

1. Le retour dans l'entreprise

Retrouver son poste de travail après une période d'incapacité est la situation la plus fréquente. Elle est aussi la plus souhaitable si les relations de travail ne sont pas en cause. Pendant l'incapacité, il est important que l'employeur et le travailleur maintiennent des contacts réguliers et réciproques. Si l'incapacité de travail dure plus de 28 jours, il peut être opportun pour le travailleur de demander à rencontrer le médecin du travail. Celui-ci pourra faire un bilan de la situation de santé et envisager avec lui les disposi-

Balades

Les sentiers remis à l'honneur

Mal entretenus (lorsqu'ils le sont !), grignotés par les propriétés voisines ou les cultures agricoles, voire franchement entravés, les petits sentiers et chemins vicinaux sont pourtant censés profiter au plus grand nombre. Ils seront, très bientôt, mieux protégés en Wallonie.

L'été est encore loin mais, déjà, les amateurs de balades au grand air peuvent se réjouir. L'année 2012 sera celle de l'imprescriptibilité des voiries vicinales. Cela signifie, tout simplement, que les milliers de petits sentiers et chemins qui émaillent villes, villages et campagnes wallonnes resteront à la disposition du public quoi qu'il arrive. Ils ne pourront plus, comme c'est le cas pour quelques mois encore et depuis plus d'un siècle et demi, faire l'objet d'une appropriation automatique par leur voisin, du simple fait qu'ils ne sont pas utilisés depuis trente ans.

Une mini-révolution ? Sans aucun doute. Les voies vicinales - on distingue classiquement les "sentiers" et les "chemins" (1) - étaient les seuls biens prescriptibles du domaine public. Cette exception dans le droit belge sera sous peu révoquée. Destiné à entrer en vigueur au plus tard en septembre prochain, le changement bénéficiera à tous les pratiquants de la mobilité "douce": promeneurs familiaux du dimanche, sportifs et randonneurs organisés (marches Adepts etc.), cyclistes et cavaliers, mouvements de jeunesse... Tous ces publics locaux pourront désormais circuler plus facilement par monts et par vaux, sans tomber sur un chemin soudainement bloqué par une clôture ou envahi de gravats.

Personne ne peut dire avec exactitude combien de voies vicinales sillonnent la Wallonie. Mais il y a des indicateurs sur l'ampleur du changement en cours. Ainsi, dans l'Entre Sambre et Meuse, l'asbl Sentiers.be s'est livrée, il y a quelques années, à une comparaison cartographique entre les chemins mentionnés dans quatre atlas communaux (des ouvrages presque bicentennaires, censés reprendre le tracé de toutes les voies vicinales et leur description topographique) et les chemins encore existants. Résultat : sur ce territoire de 380 kilomètres carrés (Cerfontaine, Florenne, Gerpinnes et Walcourt), 88 % des voies vicinales avaient disparu !

La voie du dialogue

La meilleure façon de garantir l'avenir d'un sentier ou chemin vicinal consiste à... le piétiner. Comprenez : à le fouler le plus souvent possible, à l'arpenter dans tous les sens afin de démontrer qu'il est utile et utilisé. Cela dissuadera en douceur le candidat "accapareur" (souvent un voisin direct ou le propriétaire de l'assiette) de se l'approprier par voie administrative ou judiciaire. En effet, le régime bientôt en vigueur et plus favorable aux utilisateurs, ne prévoit pas pour autant une protection absolue des voies vicinales (1).

A l'asbl Sentiers.be, on insiste sur l'intérêt de tenter à tout prix de nouer le dialogue entre les acteurs concernés, car "le responsable de l'entrave à la circulation a souvent d'excellentes justifications de son comportement". Par exemple, le souhait d'éviter des déversements d'immondices près de sa propriété ou une vue plongeante sur son salon... Bref, éviter autant que possible le recours au juge de paix qui, même si cette solution est réputée "proche du citoyen", sera plus longue et fastidieuse que le déploiement de bonne volonté de part et d'autre. "Dans ce domaine, ajoute-t-on, agir en bonne intelligence avec les autorités compétentes constitue un atout décisif".

(1) Consulter, à ce sujet, la brochure "Sauver et promouvoir les sentiers. Mode d'emploi à l'usage de l'action locale", par D. Brusselmans et B. Lechat. Editions Etopia 2011, 56 p., de même que l'étude juridique complète de 150 p. Infos : www.etopia.be - 081/22.58.48.



Chemins et sentiers ont des choses à raconter sur l'histoire locale.

"En général, on a plus affaire à des dissuasions sournoises qu'à des fermetures brutales", souligne Christophe Danaux, fondateur et coordinateur de l'association. Des exemples ? Une culture ou une prairie qui rogne le chemin. Une haie qui n'est pas entretenue, délibérément ou par désinvolture. Des arbres morts qui rendent le passage impossible. Des panneaux de chasse mentionnant des interdictions d'accès ambiguës ou des dates de battue fantaisistes, etc. Le droit présente parfois quelques subtilités. Ainsi, un chemin peut parfaitement disposer d'une assiette privée (le "sol"), tout en offrant un droit d'usage ouvert à tous (la "servitude"). Un autre type de facteurs explique le triste état - voire l'abandon plus ou moins organisé - des petites voies pédestres : responsables de leur entretien, les communes voyaient - et voient encore souvent - d'un bon œil l'accaparement par le voisin : autant d'économies à réaliser, autant d'ouvriers communaux à affecter à d'autres tâches !

La fin de la prescriptibilité trentenaire ne s'inscrit pas seulement dans le contexte de la promotion des voies douces (Ravel). Elle illustre également la revalorisation du petit patrimoine, longtemps sacrifié sur l'autel de l'agriculture intensive (remembrement des terres) et de la mobilité à tout crin (densification du réseau, contournements routiers et autoroutiers, etc.). Replacé dans son contexte historique, ce patrimoine a souvent mille choses à raconter sur l'âme des lieux et le vécu des hommes. "Les sentiers forment la trame invisible de nos existences", commente Edgar Szoc, coordinateur de la perspective au centre d'études Etopia. Leur évidence trompeuse nous aveugle sur

leur pérennité. Leur profusion apparemment sans limite nous incite dangereusement à les négliger". Depuis quelques années, les outils mis à la disposition des communes contribuant à les réhabiliter n'ont cessé de se multiplier : plans de mobilité (PCM), plans de développement rural (PCDR), plans de développement de la nature (PCDN), etc.

La réforme voulue par le législateur wallon ne s'arrêtera pas en si bon... chemin. La loi sur les voies communales (avril 1841 !) est promise à une révision en profondeur. Elle pourrait aboutir à la constitution d'un maillage plus cohérent, partout en Wallonie, alliant les voies vicinales et les voiries dites "innomées", non reprises dans les atlas. Cela passerait, notamment, par la numérisation complète de ces documents qui, à l'heure actuelle, se présentent encore souvent comme des collections de planches cartographiques et de tableaux jaunies par le temps, pleins de charme mais peu pratiques pour les candidats promeneurs. Faute de temps et de moyens, peu de communes se sont engagées, à l'heure actuelle, dans ce travail de numérisation fine. Les provinces, elles, viennent de terminer leur propre copie des atlas communaux et annoncent, pour la fin de cette année, une mise à disposition de leur travail pour le public (2).

// PHILIPPE LAMOTTE

(1) Le sentier est une voie étroite, d'une largeur inférieure à un mètre, permettant le croisement de piétons. Le chemin, lui, est plus large mais n'est pas aménagé pour autant pour la circulation des véhicules.

(2) L'adresse, encore indisponible, sera celle du nouveau géoportail du Service Public de Wallonie (SPW).

Enfants et seniors à la rescousse

Les 20 et 21 octobre prochains, Sentiers.be (1) organise son weekend annuel de "Rendez-vous sur les sentiers". Il s'agira, comme chaque année depuis 2006, d'inciter les particuliers, mais aussi les groupements locaux (sportifs, folkloriques, mouvements de jeunesse...) des communes intéressées, à réhabiliter les sentiers oubliés ou négligés de leur localité en collaboration avec les autorités. La démarche se veut participative : pas question d'imposer une action de l'extérieur mais bien d'inviter un maximum de personnes à promouvoir un réseau de voies vicinales toujours plus riche et ramifié, dans les villages mais aussi d'un village à l'autre. La présence des personnes âgées est particulièrement appréciée lors de ces journées, du fait de leur connaissance de ces voies souvent très anciennes et de leurs utilisateurs. Si certaines groupements y mettent en valeur leur patrimoine fraîchement réhabilité, d'autres en profitent pour faire pression sur leurs autorités afin qu'elles s'intéressent à nouveau à cet espace public négligé. Dans ce même état d'esprit participatif, Sentiers.be invite les classes scolaires à adopter un chemin ou un sentier communal et à l'entretenir avec la collaboration du personnel communal dans une optique de maintien de la biodiversité.

(1) Infos : www.sentiers.be - 081/39.07.11



© Sentiers.be

A partir du sixième mois d'incapacité, la loi oblige le médecin-conseil à tenir compte de tous les métiers de référence que pourrait pratiquer le travailleur.

tions qui faciliteront la reprise du travail, par exemple un aménagement de l'organisation du travail et des horaires (notamment en cas de reprise partielle) (1), l'adaptation du poste de travail, la réorientation interne à l'entreprise... C'est ce qu'on appelle la visite de "pré-reprise". Le médecin du travail peut aussi procéder à un examen de réintégration pour préparer un reclassement du travailleur à une autre fonction ou dans une autre entreprise, lorsque la reprise de travail dans les conditions habituelles est jugée, par le médecin traitant, définitivement impossible pour des raisons de santé.

Dans certains cas, l'AWIPH (en Wallonie) ou Phare (en région bruxelloise) peut intervenir financièrement si des adaptations du poste de travail sont difficiles mais nécessaires.

2. La réhabilitation professionnelle

Durant les six premiers mois d'incapacité de travail, le médecin-conseil évalue surtout la façon dont la pathologie ou les séquelles d'un accident de santé permettent ou non à la personne de continuer à exercer son dernier métier.

Lorsque la situation n'est plus évolutive médicalement, le médecin-conseil doit envisager les possibilités pour la personne, soit d'exercer le dernier métier chez un autre employeur, soit d'être réorientée vers une autre profession accessible. A partir du sixième mois d'incapacité, la loi oblige en effet le médecin conseil à tenir compte de tous les métiers de référence que pourrait pratiquer l'intéressé. Dans cette hypothèse, une remise à niveau des compétences par un organisme de formation ou une aide à l'intégration (avec financement Inami et sécurité juridique pendant le processus) peut être proposée à la personne pour augmenter les chances d'une réinsertion professionnelle réelle.

3. La réadaptation professionnelle

La réadaptation professionnelle ne concerne pas les travailleurs qui souffrent de pathologies ou de handicaps tels que la reprise de tout travail est définitivement exclue. Mais elle permet à ceux qui sont reconnus incapables d'exercer leurs professions de référence de se former à un nouveau métier compatible avec leur nouvel état de santé. Ce système permet à la personne de conserver ses indemnités d'incapacité de travail pendant la durée de sa réadaptation et de percevoir les aides financières à la formation qui lui sont dues. La proposition initiale peut venir de l'intéressé, de son médecin traitant ou du médecin-conseil. Quoi qu'il en soit, il est primordial que ce projet de réadaptation soit bien réfléchi, mûri - le cas échéant au moyen d'un bilan d'orientation professionnelle, et qu'une collaboration étroite s'installe entre tous les partenaires pour mener à bien cette dynamique.

A la fin du processus de réadaptation, le médecin-conseil tient compte des nouvelles qualifications acquises par le travailleur et de son état de santé pour réévaluer l'incapacité de travail. Dans la majorité des cas, ayant acquis une qualification menant à des métiers compatibles avec son état de santé, celui-ci pourra réintégrer le marché de l'emploi, totalement, ou partiellement.

// JD

(1) Lire à ce propos "Reprenre le travail partiellement", article paru dans l'édition d'En Marche du 5 novembre 2009.

Lire, un plaisir pour tous !

Pouvoir faire gambader son esprit dans une histoire, assis tranquillement dans un fauteuil, un livre à la main..., beaucoup en rêvent ! Pour certains adultes, cette situation n'est pas envisageable. Impossible pour eux de trouver un livre accessible à leur niveau de lecture moins fluide. Ils n'ont pas pour autant envie de se tourner uniquement vers des romans "jeunesse". Désormais, la littérature belge s'ouvre à eux...

Les apprenants ont relu minutieusement les textes des écrivains afin de les simplifier un maximum et faciliter la lecture.

Au ban de la société, c'est ce que ressentent certaines personnes au quotidien. Déchiffrer les informations sur une brique de lait ou lire une histoire à ses enfants représentent un problème de taille pour elles. Un mal-être au quotidien renforcé par un sentiment d'exclusion dans un monde où l'écriture est omniprésente. Et lire un livre pour adultes, n'en parlons pas !

Une soif de lecture

Pourtant, aujourd'hui, ces apprenants ou "apprenants lecteurs", anciens analphabètes, trouvent une collection taillée sur mesure pour eux. La régionale de Luxembourg de l'asbl Lire et Ecrire et les Editions Weyrich se sont unies pour répondre à une demande qui émanait de ces lecteurs en manque de livres adaptés. "Ils étaient frustrés, précise Amandine Legrand, responsable du projet *La Traversée* au sein de Lire et Ecrire Luxembourg. *Aucun livre pour adultes n'était à leur portée. Ils devaient se contenter de lectures pour enfants ou issues de manuels pédagogiques. Or, dans leur processus d'apprentissage, arrivés à un stade un peu plus avancé, ils sont demandeurs de lire de vrais romans.*" Pouvoir se plonger dans un bouquin avec une intrigue plus élaborée, avec des thèmes plus parlants pour adultes..., tels sont les objectifs de la nouvelle collection *La Traversée*.

LES LIVRES DOIVENT ÊTRE PORTEURS DE PLAISIR.

Parfois découragés

"Dans la majorité des romans, la longueur des phrases, le vocabulaire utilisé... peuvent sérieusement décourager plus d'un, explique Benoît Lemaire, coordinateur de projets à Lire et Ecrire Luxembourg. *L'épaisseur du livre joue aussi. Ces lecteurs, dits plus faibles, s'emmêlent les pinceaux si des mots sont coupés en fin de ligne par des traits d'union ou si la ponctuation est compliquée. Les temps de la conjugaison utilisés doivent être simples : le subjonctif ou le passé simple sont très difficiles à saisir pour eux.*" Des petits détails pour des lecteurs avertis qui deviennent des montagnes infranchissables pour les apprenants.

"Dans la plupart des bouquins, les caractères sont petits, il y a beaucoup de mots sur une même page, on met beaucoup de temps pour 'déchiffrer' les phrases..., c'est décourageant !", raconte Marie-Thérèse. Sidik et Adrien ajoutent : "Avec des romans 'normaux', on parvient à lire les phrases mais on n'en comprend pas le sens, tellement les mots sont parfois tirés par les cheveux." Un découragement s'installe alors et impossible de s'attaquer aux livres. "Ils doivent se sentir rassurés dès les premières lignes de l'histoire. L'auteur ne doit pas les piéger avec des descriptions alambiquées... Il doit les tenir par la main pour leur dire où il les emmène", continue Benoît Lemaire.

Une collection construite ensemble

Les trois premiers romans de la collection innovent et enchantent ce public d'apprenants. Non identifiés esthétiquement comme livres simplifiés, ils s'inscrivent parfaitement dans le paysage de la littérature belge.

Amandine Fairon, jeune auteure séduite par l'initiative, a prêté sa plume : "Quand j'ai écrit *L'attente* pour cette collection, il a fallu beaucoup d'allers-retours entre le groupe-test d'apprenants et moi-même pour simplifier encore et toujours plus. Le produit fini, je l'ai ensuite fait lire à des personnes, non apprenantes, habituées à me lire et elles ne se sont pas rendu compte que ce bouquin était adapté à des gens plus faibles en lecture." Les trois auteurs qui ont pris part à l'expérience ont reçu une grille de consignes pour les guider dans leur écriture : phrases simples, vocabulaire de la vie quotidienne, ponctuation simplifiée, sujets abordables, petite phrase d'introduction pour résumer chaque chapitre et rassurer ainsi le lecteur... L'avis des apprenants était le moteur de cette rédaction.

"Lire, c'est aussi le plaisir de l'objet 'livre', conclut Benoît Lemaire. *Quel plaisir de pouvoir raconter*



aux autres sa dernière trouvaille en lecture ou encore, de se détendre en entrant dans une histoire... Un apprenant qui a collaboré à la collection m'a confié se sentir citoyen, au même titre que les autres. Parce que la citoyenneté passe aussi par la lecture." Développer de telles initiatives pour un public de lecteurs moins avertis se poursuivra sûrement. Du côté de Lire et écrire Luxembourg, on parle déjà d'étendre cette offre à des apprenants en

début de parcours (les livres sortis actuellement de presse sont pour un niveau avancé). Pour que la lecture reste une porte ouverte sur un monde enchanté... comme le disait si bien l'écrivain François Mauriac.

// VIRGINIE TIBERGHIE

>> Infos : Lire et Ecrire Luxembourg, rue du Village 1A à 6800 Libramont - 061/41.44.92 - <http://luxembourg.lire-et-ecrire.be>

Dans les livres

Trois romans faciles à lire mais pas gags !

La collection *La Traversée* des Editions Weyrich compte, pour l'instant, trois romans destinés à des lecteurs avertis ou en apprentissage.

L'attente, d'Amandine Fairon

Marie attend désespérément des nouvelles de son fils, Tim. Celui-ci, parti un soir à un concert dans un café, n'est pas rentré. Marie reçoit un coup de fil de l'hôpital. C'est là que Tim a terminé la soirée à la suite d'une explosion. Que s'est-il passé ? Que va-t-il devenir ? Ce roman palpitant traduit la tristesse de ces attentes plombées par l'incertitude. Le lecteur entre dans l'intimité de personnes qui ont subi un traumatisme familial, un accident de parcours inattendu...



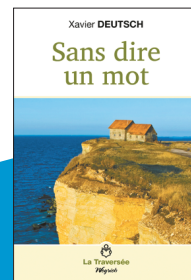
Les cerises de Salomon, de Claude Raucy



Peu avant la Seconde Guerre mondiale, dans un petit village belge, Jeanne perd tout : l'homme de sa vie et son enfant. Mariette, sa nouvelle voisine et connaissance d'enfance, la jalouse malgré son malheur car elle reste persuadée que Jeanne lui a volé son fiancé, aujourd'hui décédé. La guerre s'installe. Les Juifs du village qui tiennent un commerce sont expulsés vers on ne sait où. Leur enfant d'une dizaine d'années parvient à s'échapper de la rafle et atterrit chez Jeanne qui le cache. Jalousie, trahison, horreurs de la guerre... se mêlent dans ce roman qui a la particularité d'expliquer des termes qui semblent peut-être familiers pour certains mais inconnus pour d'autres, tels que collabo, marché noir...

Sans dire un mot, de Xavier Deutsch

François, jeune marin, rentre enfin chez ses parents, Pierre et Sarah, après une longue absence en mer. Dès son arrivée au port, il leur demande d'héberger pour quelques jours son ami, Simon, marin lui aussi. Sobre et taiseux, ce nouvel arrivant va bousculer l'équilibre de la famille. Le suspense est au rendez-vous dans ce roman de Xavier Deutsch. Que va devenir cette famille qui accueille un drôle de personnage ?



>> Les trois ouvrages sont vendus chacun au prix de 7,90 euros. • Infos : Editions Weyrich : 061/27.94.30 • www.weyrich-edition.be

La volonté d'y arriver !

En Belgique francophone, près d'un adulte sur dix ne sait ni lire, ni écrire. Ces statistiques gonflent lorsqu'on prend en compte ceux qui parviennent à déchiffrer mais ne comprennent pas aisément le sens des phrases. Certains décident de réapprendre les bases. C'est possible à tout âge. Il n'est jamais trop tard.

Ceux que Lire et écrire appelle "apprenants" suivent des cours régulièrement pour apprendre la lecture et l'écriture. Ces adultes, motivés à comprendre le monde qui les entoure au travers de l'écriture, ne sont pas forcément d'origine étrangère. Parmi eux, on retrouve des personnes parlant le français de manière fluide et qui ont fréquenté l'école en Belgique. Autre fausse idée à combattre : l'illettrisme ne s'associe pas avec des capacités intellectuelles diminuées. C'est le parcours de vie de ces apprenants qui a souvent joué dans leurs difficultés. « Certains ont eu une scolarisation très difficile, précise Benoît Lemaire, coordinateur de projets à Lire et écrire Luxembourg. *Pour leur redonner le goût à la lecture et l'écriture, il faut innover dans les méthodes d'apprentissage pour adultes. Dans notre asbl, on préconise l'approche par déduction. On compare les sons de plusieurs mots pour découvrir lesquels sont identiques...* ». Petit à petit, ces adultes reprennent confiance en eux et constatent leurs progrès. Parvenir à lire un roman constitue une véritable victoire. //VT



Cinéma

Le fils de l'autre

Joseph grandit dans une famille franco-juive de Tel-Aviv, tandis que Yacine, étudiant en France, connaît les check-points de la Cisjordanie lors de ses retours au pays. Leur confession et leurs origines les opposent : ils n'ont rien en commun, à part leur âge et leur jour de naissance. 18 ans plus tôt, ils ont été échangés dans une maternité d'Haïfa lors d'un bombardement.

Un échange de bébés dans une maternité va bouleverser les deux familles concernées. Dans un pays divisé en deux, une telle méprise peut être lourde de conséquences, de surcroît quand les enfants sont d'origines différentes. Etre élevé dans la culture juive et se rendre compte, à la veille de son entrée dans l'armée Tsaahal, qu'on ne fait pas partie de ce peuple peut être plus que troublant. Cette souffrance va affecter le jeune Joseph qui parvient difficilement à accepter qu'il est "l'autre", l'ennemi n°1 des siens. Pour Yacine qui apprend également sa véritable identité, le plus difficile est sûrement la réaction de son frère qui le rejette, se sentant trahi.

L'échange d'enfants à leur naissance est un thème déjà exploité sur grand écran. Mais avec pour toile de fond le conflit israélo-palestinien, "Le fils de l'autre" réalisé par Lorraine Lévy, innove. Celle-ci précise pourtant qu'elle n'a pas voulu faire un film à caractère politique. Le conflit est abordé inévitablement : la situation dans laquelle sont plongées ces familles bouleverse leurs identités religieuses et politiques. "Qui suis-je ?" se demande Joseph qui a fait sa Barmitzvah, qui connaît la Torah... Serait-il moins juif que ce Yacine, sous



Yacine découvre à 18 ans qu'il est Juif et non Palestinien.

prétexte que sa mère biologique est palestinienne ?

Ce film présente très finement la relation mère-enfants. Même s'ils ne sont pas les leurs d'un point de vue biologique, ni Leïla, la mère palestinienne, ni Orith, la mère juive ne renonceront à l'amour qu'elles portent à leur fils de substitution, ni à celui naissant pour le nouvel arrivé dans la famille.

Malgré ces idées intéressantes, "Le fils de l'autre" reste trop dans la sobriété. Une réserve sûrement justifiée

afin d'éviter d'entrer dans la polémique ou un parti pris dans cet inextricable conflit. Le jeu des acteurs ne vient en rien relever l'intrigue. On notera quand même la bande originale et la photographie (remarquable) du film. Ce "La vie est un long fleuve tranquille" version israélo-palestinienne ne parvient pas à emporter le téléspectateur dans ce drame sur fond d'espoir.

// VIRGINIE TIBERGHIE

>> **Le fils de l'autre** • de Lorraine Lévy • avec Pascal Elbé, Mehdi Dehbi, Jules Sitruk • 1h45 • sortie le 11 avril.

Spectacle

Zahori en plein cœur

Artiste de talent au cœur engagé, Raphy Rafaël sillonne les routes depuis des mois pour préparer "Zahori en plein cœur". En effet, chaque spectacle est monté avec un chœur formé d'enfants du lieu où il se joue. Un bel exemple d'un travail réalisé dans un esprit de convivialité et d'humanité. Une expérience riche de liens et de sens à l'occasion des vingt ans de l'institution du Délégué général aux droits de l'enfant.

Une voix chaude et prenante, des thèmes de la vie de tous les jours abordés avec un souci permanent d'ouverture aux autres cultures, milieux et générations, une musicalité puisée aux sources espagnoles, belges et africaines : Raphy Rafaël excelle autant dans ses spectacles intimistes que dans les concerts où il est accompagné de chœurs d'enfants. Pour fêter les vingt ans de l'institution du Délégué général aux droits de l'enfant, l'artiste et toute son équipe ont vu grand : organiser une grande tournée en Communauté française avec à chaque fois un chœur différent d'enfants pour accompagner les chansons de l'album "Zahori".



© Raphy Rafaël

Cette tournée – dont la préparation pour chaque lieu nécessite quatre à cinq mois de travail – aura lieu de fin avril à novembre pour se terminer en apothéose, le 25 novembre au Flagey (à Ixelles) par la fête du Délégué général aux droits de l'enfant.

Le public visé pour constituer les chœurs de chaque lieu preneur ? Prioritairement des classes d'écoles primaires et secondaires, des écoles de devoirs, des services d'aide en mi-

lieux ouverts (AMO), auxquels peuvent s'ajouter, suivant les lieux et les énergies locales, des groupes d'adultes provenant de CPAS, d'académies de musique... bref, tout groupe motivé à vivre une expérience unique et multi-générationnelle centrée sur l'enfance et ses droits.

"Il s'agit de donner le meilleur de soi pour créer et vivre ensemble un événe-

ment hors du commun qui laissera des traces profondes jusqu'à la X^{ème} génération !, lance avec enthousiasme Raphy Rafaël. La chanson et la musique sont, au travers de cette aventure humaine, un fameux point d'appui, un facteur d'autonomie, de cohésion et d'intégration sociale, d'éducation à la citoyenneté. Dans ce spectacle, s'intégrera d'ailleurs une chanson écrite avec un groupe de jeunes sur les droits de l'enfant".

Bande dessinée

Chroniques de Jérusalem

Guy Delisle est reconnu comme dessinateur de talent. Ses voyages aux longs cours servent de trames à ses albums. Après la Chine, le Birmanie et la Corée du Nord, il livre "Chronique de Jérusalem". La BD a été largement saluée par la critique (1).

"Les histoires viennent à moi, et je les raconte", explique Guy Delisle habitué des récits aux accents autobiographiques. Pour ce Canadien, conjoint d'une employée de Médecins sans frontières et père de deux enfants, il faut dire que la vie ne manque pas de découvertes. Entre août 2008 et juillet 2009, il suit sa compagne en mission humanitaire dans la bande de Gaza. Le voilà pour un an plongé dans la réalité bien complexe de Jérusalem.



ciétés israéliennes et palestiniennes. On est comme glacé face à cette rue marquée d'une ligne jaune pour une circulation séparée des arabes et des juifs, face à ce jeune homme occupé simplement à son jogging mais avec un fusil d'assaut en bandoulière, face à ce filet déployé au-dessus de la rue pour réceptionner les projectiles des occupants des étages afin qu'ils n'atteignent pas les passants de l'autre confession, face au mur, marque omniprésente du conflit, de sa violence. L'obsession de la sécurité obligera souvent le dessinateur à plier bagage, à ranger ses crayons pour aller ailleurs.

Depuis leur appartement situé à Jérusalem-est dans un quartier arabe assez déshérité, l'auteur explore la ville et livre ses observations. Comme n'importe quel quidam expatrié, il cherche ses marques : une garderie pour ses enfants, des plaines de jeux, des moments propices pour exercer son métier – exportable heureusement. Curieux de nature, un carnet de croquis à la main, il s'aventure dans la ville renfermant les lieux les plus sacrés des religions juive et chrétienne, une ville toute empreinte du conflit israélo-palestinien. "Au détour d'une ruelle, à la sortie d'un lieu saint, à la terrasse d'un café, le dessinateur laisse éclater des questions fondamentales", annonce l'éditeur Delcourt.

En effet, avec Guy Delisle, on découvre tout autant que l'on s'étonne ; on s'enfonce dans l'inextricable et l'on est marqué par l'incompréhension, voire la stupéfaction. Face aux guerres qui opposent les confessions autour des lieux saints, face aux check-points qui assurent la ségrégation, face aux multiples routes barrières, aux comportements tout entiers marqués par le morcellement des so-

Guy Delisle raconte tout cela avec le style qui lui correspond : une forme de réalisme teinté d'humour. Il n'entre pas dans l'explication ; il fait "ressentir la ville". Il veut que ceux qui connaissent les lieux reconnaissent les coins de rues, les bâtiments, l'ambiance qui y règne. Tandis que ceux qui n'en ont aperçu que les images de JT, y trouveront un autre regard moins flash, moins trash, mais tout autant interpellant.

Le site du dessinateur – www.guydelisle.com – est une mine pour le lecteur envieux de prolonger sa lecture : pour l'une ou l'autre planche, Guy Delisle y a glissé des commentaires, des photographies, des cartes, des liens. A bon entendeur.

// CATHERINE DALOZE

(1) Chronique de Jérusalem a décroché le Fauve d'Or du meilleur album de bande dessinée de l'année 2011 au festival d'Angoulême.

>> **Chronique de Jérusalem** • Guy Delisle • éd. Guy Delcourt • coll. Shampooing • 2011 • 334 p. • 25,50 EUR.

Un temps fort sera certainement aussi celui où tous entonneront "Comme la moitié de la Belgique..." que le chanteur présente volontiers comme le nouvel hymne international belge et dont le clip est en cours de réalisation (1). Il y lance un message de tolérance, d'ouverture et de solidarité : "Moi qui suis moitié Flamand. Comme la moitié de la Belgique. Et Wallon l'autre mi-temps. Comme la plupart des gens. Et Bruxellois entre-temps. Comme la moitié de la Belgique. Je trouve ça très amusant. Et je rigole à plein temps"...

Qu'on se le dise : l'enthousiasme et le parler vrai de l'artiste sont très contagieux. Et ses spectacles de vrais moments de bonheur et de partage. A déguster sans modération.

// JD



>> **Zahori en plein cœur** • le 21 avril à Sart-Eustache • le 28 avril à Spa • le 29 avril à Philippeville • le 4 mai à Mons • le 10 mai à Jodoigne • le 25 mai à Herstal et le 25 août à Aiseau Presle. D'autres dates suivront en d'autres lieux. Infos : www.raphy-rafael.be (rubrique agenda)

(1) Ce clip, soutenu par le Délégué général, est réalisé en collaboration avec le site www.enlignedirecte.be. Il sera en ligne vers la mi-mai.

Offres d'emploi

YOUR CAREER

Prendre soin des autres, c'est aussi soigner votre carrière

L'ALLIANCE NATIONALE DES MUTUALITÉS CHRÉTIENNES RECRUTE (H/F):

> un infirmier

pour les régions du Hainaut et de Namur.

Votre fonction:

- > Assurer l'organisation des consultations médicales (planification, préparation et suivi des consultations) et des contacts quotidiens avec les membres MC;
- > Contrôler les secteurs des soins infirmiers à domicile et en institutions pour personnes âgées;
- > Assister les médecins-conseils dans certaines matières des soins de santé;
- > Contribuer à la bonne exécution de l'Assurance Soins de santé et Indemnités, en équipe au sein de la mutualité.

Plus d'infos au 02/246.44.86. ou sur www.mcjobs.be

Envoyez le plus rapidement votre CV et lettre de motivation via www.mcjobs.be

LA SOCIÉTÉ MUTUALISTE SOLIMUT / MC ASSURE RECRUTE (H/F):

> un assistant de direction

Votre fonction:

- > Centraliser les demandes et veiller à ce qu'elles soient transmises au membre de l'équipe concerné;
- > gérer l'organisation pratique, la préparation et le suivi des réunions, présentations et rencontres;
- > assurer diverses tâches administratives et logistiques;
- > assister l'équipe dans la préparation et l'élaboration de présentations et rédactions diverses; rechercher des informations sur des thèmes variés en lien avec le fonctionnement et les projets de l'équipe;
- > tenir à jour le site intranet et gérer certaines bases de données;
- > centraliser les informations utiles à la direction.

Plus de détails sur www.mcjobs.be

Envoyez votre CV et lettre de motivation avant le 23 avril via www.mcjobs.be

Vous trouverez la liste complète de nos offres d'emploi sur www.mcjobs.be



La solidarité, c'est bon pour la santé.

L'ASBL UCP, MOUVEMENT SOCIAL DES AÎNÉS, À BRUXELLES RECRUTE (H/F):

> un secrétaire général

CDI avec période d'essai.

Mission : assumer la direction générale de l'association dans les perspectives définies par l'AG - piloter l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la stratégie du mouvement et traduire celle-ci dans le plan d'action - être responsable de la cohérence et de la cohésion du mouvement - garantir le bon fonctionnement, le développement et la représentation de l'association - assurer la gestion journalière - préparer et animer les réunions d'instances et assurer leur suivi - assurer des mandats dans le monde associatif et mutualiste.

Offrons : une fonction motivante au sein d'un secteur porteur d'enjeux fondamentaux et d'une organisation en pleine évolution, laissant une large place aux contacts et à l'initiative - une rémunération adaptée à la fonction (CP 329.02), complétée d'avantages extralégaux.

Plus de détails sur www.ucp-asbl.be

Envoyez votre CV et lettre de motivation avant le 20 avril via mail à alda.greoli@mc.be

LE CEPSS, CENTRE D'ETUDES POLITIQUES, ECONOMIQUES ET SOCIALES DU CDH, ENGAGE DEUX CONSEILLERS JUNIORS (H/F):

> un économiste

> un juriste polyvalent

Fonction : développer et animer un réseau de connaissances, d'expertises, d'expériences et de créativité dans les domaines de la vie écono-

mique et sociale - développer et maîtriser des outils de prospective politique - rédiger des études thématiques et des notes politiques.

Profil : diplômé de l'enseignement universitaire dans la matière visée par le profil - très bonnes capacités rédactionnelles et relationnelles - bonne capacité d'analyse de la politique belge et des évolutions de la société - dynamique, créatif, esprit de synthèse, grand sens de l'initiative, de flexibilité et d'assertivité - disposer d'une expérience professionnelle dans le secteur public, associatif ou la recherche universitaire est un atout.

Envoyez votre candidature avec lettre de motivation et CV pour le 30 avril au plus tard à Antoine De Borman, Directeur du CEPSS, rue des Deux-Eglises 41 - 1000 Bruxelles - info@cepss.be

L'UNIVERSITÉ DE PAIX À NAMUR RECRUTE (H/F):

> un secrétaire général

CDI - temps plein - entrée en septembre.

Profil : diplôme universitaire ou assimilé - 5 ans de gestion dans le secteur associatif ou non-marchand.

Plus de détails sur www.universitedepaix.org Envoyez une lettre de motivation avec CV pour le 30 avril au plus tard à Mireille Jacquet, L'Université de Paix, bld. Nord 4 - 5000 Namur.

L'ASBL "LE CENTRE SCOLAIRE ST-MICHEL" À BRUXELLES RECRUTE (H/F):

> un directeur des services généraux

Fonction : politique d'achats et gestion finan-

CONTACTS

cière - gestion des équipes techniques: nettoyage, entretien des bâtiments et infrastructures - gestion du service de restauration.

Profil: formation et expériences en gestion financière et en gestion d'équipes techniques.

Plus de détails par mail à directeur@college-st-michel.be Envoyez votre candidature à J.-M. Ginion, bld St-Michel 24 - 1040 Bruxelles.

LE SEGEC ENGAGE (H/F):

> deux informaticiens

pour son service informatique.

Profil: diplôme d'enseignement supérieur en informatique - être dans les conditions ACS/APE ou nommé à titre définitif dans l'enseignement.

Plus de détails sur <http://enseignement.catholique.be> Envoyez votre candidature avec CV pour le 20 avril au plus tard à Emmanuelle Havrenne, Secrétaire générale du SeGec, av. Mounier 100 - 1200 Bruxelles ou emmanuelle.havrenne@segec.be

L'ASBL "LE CENTRE SCOLAIRE ST-MICHEL" À BRUXELLES RECRUTE (H/F):

> un directeur des services généraux

Fonction: politique d'achats et gestion financière - gestion des équipes techniques: nettoyage, entretien des bâtiments et infrastructures - gestion du service de restauration.

Profil: formation et expériences en gestion financière et en gestion d'équipes techniques.

Plus de détails par mail à directeur@college-st-michel.be Envoyez votre candidature à J.-M. Ginion, bld St-Michel 24 - 1040 Bruxelles.

CARITAS INTERNATIONAL (ACCUEIL DE DEMANDEUSES D'ASILE AVEC ENFANTS) ENGAGE (H/F):

> un couple de concierges

à Wavre, pour les Logis de Louvranges - remplacement (puis CDI possible).

Fonction: homme (temps plein) pour entretien technique courant du bâtiment - Femme (mi-temps) pour nettoyage.

Plus de détails sur www.caritas-int.be Envoyez votre CV avec une lettre de motivation avant le 12 avril à m.tallo@caritasint.be ou à Caritas International à Maria Tallo, rue de la Charité 43 - 1210 Bruxelles.

AIDES ET SOINS À DOMICILE (ASD) À BRUXELLES RECRUTE (H/F):

> deux infirmiers

dans le cadre de son projet de remplacement CDI - mi-temps - engagement immédiat

Fonction: assurer les soins à domicile et les tâches administratives liées au suivi des prestations - assurer les remplacements des collègues malades le matin.

Profil: graduat/bachelor ou brevet - la connaissance du néerlandais est un atout - organisé, fiable, flexible et consciencieux.

Offrons: voiture de service, gsm et fax de service - chèques repas et assurance groupe.

Plus de détails sur www.fasd.be/bruxelles Envoyez une lettre de motivation avec CV par mail à mariella.vanhagendoren@fasd.be

L'ASBL "LE FOYER NOTRE DAME DE PAIX", MAISON DE REPOS ET DE SOINS, RECHERCHE (H/F):

> un infirmier coordinateur

CDI - temps plein.

Fonction: organisation, coordination des soins et dossier de soins individuel - suivi des horaires et de la législation sociale - gestion des ressources humaines.

Profil: gradué A1 ou bachelier en soins infirmiers - attester de 5 ans de pratique minimum - management d'équipe, de communication, d'information, d'aisance et de doigté relationnel.

Rens.: 065/45.07.00. Envoyez une lettre de motivation avec CV pour le 16 avril à Mr. Géry Lefebvre, Directeur, Foyer Notre Dame de Paix, Petite Place 1 - 7382 Audreghies.

LE CHU MONT-GODINNE RECRUTE (H/F):

> un ergothérapeute

pour le service de revalidation-médecine interne.

CDR (+/- 6 mois) mi-temps - entrée début mai.

Plus de détails sur www.chumontgodinne.be Envoyez une lettre de motivation avec CV pour le 16 avril à CHU Mont-Godinne, Thierry Godet, Directeur des R. H., av. Dr. G. Thérèse 1 - 5530 Vvoir ou recrutement-montgodinne@uclouvain.be

Offres de service

L'ASBL ECOLE DES DEVOIRS REINE ASTRID RECHERCHE (H/F):

> des animateurs volontaires

pour les implantations de Mons et de Nimy.

Fonction: accompagner des enfants et des jeunes pour les devoirs, leçons et les aider à comprendre certaines matières - animer des activités culturelles, créatives, d'expression; préparer et évaluer en équipe les activités - formations spécifiques organisées et payées par l'asbl.

Profil: diplôme de l'enseignement secondaire supérieur.

Envoyez votre candidature ou renseignements à edd_reineastrid@hotmail.com ou 0476/57.07.89.

L'ASSOCIATION POUR LE VOLONTARIAT À LIÈGE RECHERCHE (H/F):

> un volontaire

afin d'assister le responsable du Centre pour accueillir les candidats volontaires et rencontrer les associations.

Rens.: liege@volontariat.be

// Intersoc - trip //



Visites printanières en Toscane

Du samedi 9 au lundi 18 juin, Intersoc vous offre l'occasion de visiter Sienne, Florence, San Gimignano... tout en profitant du calme et du confort de la "Villa Pitiana" située à Donnini, village de campagne à 27 km du centre de Florence.

Voyage de 10 jours en autocar. Pension complète en chambre double dans un hôtel 4 étoiles.

Excursions à Montepulciano, Montalcino, Sienne, Arezzo, San Gimignano et Florence.

Prix : 1.163 EUR par personne - chambre single : supplément de 199 EUR.

Ce prix comprend le séjour de 8 jours/7 nuits sur place en pension complète, le voyage en autocar, les lunches de midi, nuitées et dîners dans un hôtel étape à l'aller et au retour (déjeuner libre le premier jour), les excursions (2 demi-journées et 3 journées entières), accès aux curiosités et guide inclus, la présence d'un accompagnateur Intersoc.

>> Pour plus d'informations ou pour vous inscrire, contactez notre service clientèle Intersoc au 070/23.38.98 de 8h à 18h (le samedi jusqu'à 13h) ou surfez sur www.intersoc.be

Licence : A5654

// Nivezé à Spa //



Oh, les beaux jours !

Le Domaine de Nivezé, maison de convalescence et de vacances de la Mutualité chrétienne, entièrement équipé pour les personnes à mobilité réduite, présente ses promotions irrésistibles en ces belles saisons.

> Promo printemps : le parc en fleurs

Du 18 au 25 mai

> Promos été : le soleil, le parc et l'eau à deux pas de chez vous

Du 10 au 17 juin, du 24 juin au 1^{er} juillet et du 12 au 19 août

> Promo rentrée

Du 31 août au 7 septembre

Prix pour chacune de ces périodes (7 nuitées en pension complète) : 360 EUR (membres MC).

>> Domaine de Nivezé - Route du Tonnelet 76 - 4900 Spa. Retrouvez toutes les promotions sur www.niveze.be Infos : 087/79.03.13 ou 087/79.00.00. - promo@niveze.be

Panorama social 2012

Le guide des législations sociales mis à jour



Le service social de la Mutualité chrétienne publie la septième édition de son "Panorama social".

Une mine d'informations sur les législations sociales et dispositifs sociaux en vigueur dans notre pays.

Très pratique (format A5), l'ouvrage se divise en quatre parties : la sécurité sociale, l'aide sociale, les dispositifs particuliers aux personnes fragilisées et enfin, les législations et réglementations spécifiques. Tous les sujets sont dotés d'un symbole permettant d'iden-

tifier les quatre publics concernés : les personnes malades, handicapées, âgées et/ou en difficultés financières.

En tant que membre de la MC, vous pouvez vous procurer "Panorama social" au prix promotionnel de 32 euros (frais de port compris) si vous le commandez avant le 30 avril 2012. Dès le 1^{er} mai, il sera vendu en librairie au prix de 52 euros.

>> Envoyez votre commande (en mentionnant vos nom et prénom, adresse et numéro de membre) par courrier au service social de la Mutualité chrétienne, chaussée de Haecht, 579 - BP 40 - 1031 Bruxelles ou par fax au 02/246.49.88. Vous pouvez aussi remplir le bon de commande sur www.mc.be (rubrique actualités).

en marche

LA SOLIDARITÉ, C'EST BON POUR LA SANTÉ

Chaussée de Haecht, 579 - BP 40 - 1031 Bruxelles

☎ 02/246.41.11 - Fax : 02/246.46.30 - enmarche@mc.be - www.enmarche.be

EDITEUR RESPONSABLE : Jean Hermesse, Opberg, 23 - Bte 11, 1970 Wezembeek-Oppeem.

RÉDACTRICE EN CHEF : Catherine Daloze ☎ 02/246.46.29 - E-mail : catherine.daloz@mc.be

SECRETARIAT DE RÉDACTION - JOURNALISTES :

Joëlle Delvaux ☎ 02/246.46.24 - E-mail : joelle.delvaux@mc.be -

Philippe Lamotte ☎ 02/246.57.51 - E-mail : philippe.lamotte@mc.be -

Virginie Tiberghien ☎ 02/246.46.26 - E-mail : virginie.tiberghien@mc.be

ADMINISTRATION - PETITES ANNONCES :

Carine Renquin ☎ 02/246.46.27 - Nelly Cohen ☎ 02/246.46.28

INTERNET : Jessy Doulette ☎ 02/246.46.23

MAQUETTE : Olagil sprl - Mise en page : Olagil sprl, Philippe Maréchal

Affilié à l'Union de la presse périodique UPP -

Membre de l'Union des Editeurs de la Presse Périodique -

Tirage moyen 460.000 exemplaires

BIMENSUEL - Parution tous les 1^{ers} et 3^{èmes} jeudis du mois (1^{er} jeudi du mois en juillet et en août)

IMPRIMERIE : REMY-RÔTO - rue de Rochefort 211-213 - Zoning Industriel - 5570 Beauraing

ROUTAGE : BARBIER - Parc Créalys - Zoning industriel - 5032 Isnes (Gembloux)



© A.M. Jasoul

Trop d'invalides, malades de notre société

La Belgique n'a jamais compté autant de travailleurs invalides indemnisés: plus de 278.000 dans le secteur des salariés! Et la hausse du chômage ainsi que le recul de l'âge de la pension vont encore accroître sensiblement leur nombre. Cette évolution est-elle inéluctable? Peut-on éviter de déclarer à vie des milliers de personnes inaptes au travail? Pour cela, il faudrait revoir fondamentalement les conditions de travail et l'accompagnement des travailleurs plus âgés.

Le nombre de personnes invalides indemnisées croît de manière importante, surtout ces dernières années. Certains laissent sous-entendre que cette augmentation serait le fait de 'profiteurs', de 'carotteurs'. Non, elle est tout simplement la conséquence de l'évolution de notre société plus exigeante, plus compétitive et soumise à des mesures d'austérité réduisant certains droits et avantages sociaux. Le statut d'invalidité deviendrait ainsi le statut-refuge face à la détérioration des conditions de travail. On ne fait finalement que déplacer les 'problèmes' sans vision d'avenir, ni programme global.

LE STATUT D'INVALIDE DEVIENDRAIT AINSI LE STATUT-REFUGE FACE À LA DÉTÉRIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL.

Pourquoi tant d'invalides?

En dix ans, on est passé de 204.500 à 278.000 bénéficiaires d'une indemnité d'invalidité dans le régime des travailleurs salariés. Les dépenses ont évidemment connu une croissance similaire, passant de 1,901 milliards à 3,350 milliards d'euros. Les causes de cette hausse sont multiples :

- L'augmentation progressive de l'âge de la pension légale pour les femmes et la réduction des possibilités d'accès au régime de prépension ont conservé plus longtemps en invalidité de très nombreuses personnes ; d'autres aboutissant dans ce statut en fin de carrière en lieu et place d'une prépension ou d'une pension.
- La mise en œuvre de mesures d'activation des chômeurs et l'exclusion de certains pour raisons de santé.

La nature des affections a également évolué : les pathologies sont multi-causales et davantage d'ordre psycho-social. Et cette évolution ne semble pas s'arrêter. L'Inami a évalué que le nombre d'invalides dépasserait les 300.000 en 2015. Cette projection est probablement optimiste, car les dernières mesures gouvernementales réduisant les possibilités de prépension et instaurant une dégressivité plus rapide des allocations de chômage vont sans aucun doute induire plus de stress, de problèmes de santé et de mises en incapacité de travail. Le statut d'invalidité accueillerait ainsi les travailleurs trop âgés qui ne peuvent plus être prépensionnés et les chômeurs de longue durée. Une régression sociale pour tous.

Pour une approche dynamique de l'insertion

Notre système d'incapacité de travail et d'invalidité n'est plus adapté aux évolutions de notre société. Il est trop binaire – apte ou inapte au travail –, trop limité à l'évaluation médicale et impliquant trop peu les partenaires concernés.

Les chiffres suivants parlent d'eux-mêmes : en 2008, 7900 invalides sur 245.000 ont repris le travail : c'est moins de 4%! Afin d'offrir des perspectives d'avenir et d'insertion socioprofessionnelle aux invalides, il faut sérieusement adapter le système actuel. L'évolution du revenu de remplacement au cours de la maladie devrait être découplée de l'évaluation médicale de l'incapacité. Ainsi, par

exemple, certains travailleurs touchés par une maladie très grave pourraient se voir octroyer le statut d'invalidité dès le premier mois d'incapacité. A l'inverse, d'autres pourraient rapidement retrouver leur emploi grâce à un suivi régulier et ainsi ne jamais être déclarés invalides. En outre, les règles actuelles permettent difficilement de combiner travail et indemnités à long terme.

Par ailleurs, à l'avenir, la fonction du médecin-conseil de la mutualité devra plus se centrer sur l'évaluation des capacités résiduelles de la personne et, avec l'aide d'une équipe pluridisciplinaire, accompagner la réinsertion professionnelle et sociale dans laquelle l'employeur, le médecin du travail, le médecin traitant doivent être partie prenante. Comme doivent aussi être associés le Forem, Actiris, l'Awiph...

Enfin, pour que l'allongement de l'âge de la pension ne se traduise pas tout simplement par plus d'invalides, il faudrait évidemment encourager toutes les formules d'aménagement des fins de carrière.

Et le bien-être?

La situation financière des invalides est loin d'être enviable. Les minima fixés à partir du 7^{ème} mois d'incapacité de travail sont insuffisants pour vivre. Et les quelques revalorisations sélectives intervenues ces dernières années sont loin de constituer l'indispensable adaptation des allocations sociales au bien-être qui figure pourtant dans le Pacte des générations. Les moyens budgétaires doivent servir à revaloriser les indemnités. Il faut, par ailleurs, cesser de stigmatiser les invalides et reconnaître à ceux qui ne sont plus aptes au travail le droit de pouvoir s'investir dans des activités valorisantes qui créent du lien social.

De la nécessité d'un plan global et coordonné

Si nous voulons prévenir l'explosion à venir du nombre d'invalides et du budget de l'assurance indemnités obligatoire, un plan global s'impose. Il nécessite une approche coordonnée entre tous les acteurs impliqués, employeurs, syndicats, mutualités, organismes régionaux d'emploi et du travail... Il faut bien sûr aussi une volonté politique. L'enjeu est de taille : éviter que demain l'invalidité ne devienne du chômage ou des prépensions déguisées. Sinon, on ne fera que déplacer les 'problèmes' sans aborder le fond. Il ne s'agit pas d'injecter de nouveaux moyens budgétaires mais d'utiliser les moyens existants de manière plus efficace et coordonnée.

La croissance du nombre d'invalides est inquiétante. Elle reflète l'incapacité de la société à oser penser autrement et positivement les enjeux du vieillissement et de l'emploi. Les mutualités souhaitent le changement et se mobilisent pour un plan global et novateur. L'avenir se prépare maintenant.

(Lire aussi l'article en pages 8 et 9)

ça se passe

// Formation à l'écoute

Le jeudi 19 avril de 9h30 à 16h30 l'Equipe de Visiteurs organise une journée: "Ecoute et silence". Pour se former à l'écoute centrée sur la personne. Prix: 18 EUR. Lieu: 14, rue de la Linière - 1060 Bruxelles. Rens. > 02/533.29.55 • <http://www.equipesdevisiteurs.be>

// Troubles mentaux

Le vendredi 20 avril de 9h à 15h30, le Centre de recherche en santé et développement psychologique de l'UCL organise un colloque: "Articulations clinique-recherche: autour de la psychopathologie et de la psychiatrie". Prix: 15 EUR. Lieu: 10, place Cardinal Mercier - 1348 LLN. Rens. > 010/47.45.47 • nadine.didier@uclouvain.be

// Weekend d'écriture

Le w-e du 20 au 22 avril, l'équipe de rédaction de Traces, revue du mouvement sociopédagogique Changements pour l'égalité, organise à Ohey, un w-e d'écriture et de formation pour tous dont le thème sera "Le plaisir d'apprendre". Prix: 50 EUR. Rens. > 02/218.34.50 • www.changement-egalite.be

// Alimentation et publicité

Le mardi 24 avril à 20h, le CPCP et le Cercle Rencontre Horticole "La Roseraie" organisent une conférence avec Sylvie Reuter, d'Infor Santé (MC). Pour décoder la publicité afin de faire des achats mieux adaptés à nos besoins réels. Entrée gratuite. Lieu: 76, Grand Rue - 6747 Châtillon. Rens. > 081/32.50.65 • koener@cpcp.be

// Mères porteuses

Le mardi 24 avril de 8h30 à 17h45, l'Université catholique de Louvain organise un colloque: "La gestation pour autrui: Vers un encadrement?" Prix: 100 EUR. Lieu: 1, place des Doyens - 1348 LLN. Rens. > 010/47.46.72 • mireille.gerard@uclouvain.be

// Compréhension à la lecture

Le mardi 24 avril à 19h, la cellule Gestion mentale de Mouscron organise une conférence sur l'outil "Signesetsens" issu d'un projet européen et destiné à l'apprentissage de la compréhension à la lecture. Lieu: 20, rue du Beau-Chêne - 7700 Mouscron. Rens. > 0477/43.80.01 • <http://signesetsens.eu>

// Coopération par le jeu

Le jeudi 26 avril et 5 jeudis en mai et juin de 19h à 22h, l'asbl De bouche à Oreille-jeunesse organise une formation certifiante d'animateur à la coopération par le jeu. Prix: 150 EUR. Lieu: 13, rue Verte Voie - 4890 Thimister. Rens. > 087/44.72.80 • www.bao-j.be

// Cancer de la prostate

Le jeudi 26 avril à 17h30, l'association belge Wij ook et la coalition européenne Europa Uomo luttant toutes deux contre le cancer de la prostate organisent une soirée d'information à destination des patients atteints pour les aider à mieux vivre avec cette maladie. Lieu: 55, av. Hippocrate - 1200 Bruxelles. Rens. > 03/338.91.54 • www.wijook.be

// Economie solidaire

Le vendredi 27 avril de 9h à 11h, le Crédal et Carolidaire organisent à Monceau Fontaine un petit déjeuner: "Le financement de l'économie solidaire". Rens. > 010/48.33.50 • www.credal.be

// Art en milieu pénitentiaire

Les 26 et 27 avril de 9h30 à 17h30, Culture et démocratie et le réseau Art et prison organisent une rencontre interactive: "Images et prison". Quelles images les détenus consomment et produisent en prison? Prix: 40 EUR/2 j. Lieu: 133a, av. Dupétilaux - 1060 Bruxelles. Rens. > 02/502.12.15 • www.cultureetdemocratie.be

// Enjeux en Syrie

Le vendredi 27 avril à 20h30, les Grandes Conférences catholiques présentent une conférence: "L'enjeu syrien et la nouvelle donne dans le monde arabo-musulman" avec Gérard Chaliand, géostratège. Lieu: rue Mont des Arts - 1000 Bruxelles. Rens. > 02/543.70.99 • www.grandesconferences.be

// Réforme dans l'enseignement

Le samedi 28 avril de 9h30 à 12h30, Changement pour l'égalité organise un débat sur la future réforme de l'enseignement technique et professionnel. Lieu: 188/190, rue Henri Blés - 5000 Namur. Rens. > 02/218.34.50 • www.changement-egalite.be

// Casting clowns

Le samedi 28 avril à 10h30, Hôpi-Clown organise une séance d'information en vue de recruter des clowns à l'hôpital. Lieu: rue du Grand Trou Oudart - 7000 Mons. Rens. > 071/59.30.34 • www.hopiclown.be

// Master universitaire

La FOPES organise un master universitaire en politique économique et sociale. Les cours auront lieu le samedi et un soir semaine ou un jour de semaine. La formation dure 3 ans. Séances d'information à Louvain-la-Neuve, à 18h30, le lundi 16 avril, les mercredis 16 mai et 20 juin à 18h. A Mons, le samedi 21 avril à 10h. Rens. > 010/47.39.07 • www.uclouvain.be/opes

// Deuil

L'asbl Cancer et psychologie organise les Espaces papillons: groupes de deuil pour les enfants et adolescents. Elle a ouvert également à Bruxelles un 2^{ème} espace réservé au parent qui se trouve aussi confronté au décès de son conjoint. Ces rencontres auront lieu un samedi par mois. Rens. > 02/735.16.97 • www.canceretpsy.be

// Eté solidaire

Quinoa, ONG d'éducation au développement propose à des bénévoles de participer à des projets internationaux un mois durant l'été. Inscriptions jusqu'à fin avril. Rens. > 02/893.08.70 • www.quinoa.be

// Solidarité

Le vendredi 4 mai de 8h à 16h30, la Haute Ecole Robert Schuman et les soignants du groupe GIRAFE organisent le printemps de l'éthique: "La solidarité: Une évidence ou un combat". Prix: 50 EUR. Lieu: 56D, av. d'Houffalize - 6800 Libramont Chevigny. Rens. > 061/23.04.93 • www.herslibramont.be

// Logements supervisés

Les 23 et 24 mai, les projets St-Alfred, l'asbl ACIS et le Service résidentiel de transition organisent un colloque: "Etre présent à l'autre ou la relation au service de l'identité et de l'autonomie". Prix: 110 EUR/2 j. Lieu: 31, rue Van Zeeland - 7060 Soignies. Rens. > 0494/58.91.65 • sylviane.claus@acis-group.org

// Promenade contée

Le dimanche 22 avril à 11h, les guides-conteurs d'Educatéam, sourds et entendants organise une promenade contée au musée. Lieu: Musée d'art ancien - 1000 Bruxelles. Rens. > 02/508.33.51 • www.extra-edu.be

// Communication assertive

Les 7, 8 et 21 mai de 9h30 à 13h30, l'Association pour le volontariat organise un cycle de formation: "S'affirmer sans agresser, formation à la communication assertive". Prix: 150 EUR. Lieu: 11, rue Royale - 1000 Bruxelles. Rens. > 02/219.53.70 • www.volontariat.be